



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9746^e séance

Jeudi 10 octobre 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

| | | |
|----------------------|---|-----------------------------------|
| <i>Présidente :</i> | M ^{me} Baeriswyl | (Suisse) |
| <i>Membres :</i> | Algérie | M. Bendjama |
| | Chine | M. Fu Cong |
| | Équateur | M. De La Gasca |
| | États-Unis d'Amérique | M. Wood |
| | Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| | France | M. de Rivière |
| | Guyana | M ^{me} Rodrigues-Birkett |
| | Japon | M. Yamazaki |
| | Malte | M ^{me} Frazier |
| | Mozambique | M. Fernandes |
| | République de Corée | M. Hwang |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Dame Barbara Woodward |
| | Sierra Leone | M. Sowa |
| | Slovénie | M. Žbogar |

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente : Tout d'abord, qu'il me soit permis de rappeler que le Conseil de sécurité est un lieu de respect entre Membres de l'Organisation et vis-à-vis de ses représentantes et représentants, et je prie toutes les oratrices et tous les orateurs d'observer les normes appropriées en matière de ton, de formulation et de contenu dans leurs remarques. Je rappelle également que le Conseil encourage en règle générale tous les participants et participantes à faire leur déclaration en moins de cinq minutes.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Indonésie, d'Israël, du Liban, de la Mauritanie, de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Au cours des huit jours qui se sont écoulés depuis le dernier exposé fait par le Secrétaire général (voir S/PV.9738) aux membres du Conseil sur le Liban et le Moyen-Orient, la situation au Liban est devenue encore plus alarmante. Les échanges de tirs entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes (FDI), qui ont commencé le 8 octobre de l'année dernière avec les tirs du Hezbollah sur des cibles israéliennes en soutien déclaré à Gaza, se sont considérablement intensifiés. Le Hezbollah a multiplié ses attaques contre Israël, en tirant des roquettes, des missiles et des drones plus au sud, notamment en direction de Haïfa et de Tel-Aviv. Israël a

répondu par des attaques, qui s'étendent maintenant à tout le Liban, y compris la capitale, Beyrouth, frappant des centaines de cibles du Hezbollah – dont beaucoup dans des zones fortement peuplées – et causant des destructions, des déplacements et des souffrances généralisées.

Depuis le début des opérations terrestres israéliennes au Liban le 1^{er} octobre, le Hezbollah et les FDI se sont affrontés dans le sud du pays. Les échanges de tirs incessants ont créé une situation d'urgence humanitaire. Le nombre de morts et de blessés est monté en flèche : plus de 300 personnes ont été tuées au Liban rien que la semaine dernière. Depuis le 8 octobre de l'année dernière, on dénombre plus de 2 000 morts, d'après le Ministère libanais de la santé. Parmi eux, des centaines de civils, dont plus de 100 enfants.

Des membres de l'Armée libanaise ont été tués, dont trois la semaine dernière. Des soldats israéliens ont également été tués, dont au moins 12 sur le territoire libanais depuis le 1^{er} octobre. Plus de 600 000 personnes ont été déplacées au Liban, dont un quart de million depuis mercredi dernier. La grande majorité d'entre elles sont des femmes et des enfants. Un quart du territoire libanais est sous le coup d'ordres d'évacuation émis par les FDI. Plus de 100 villages et quartiers sont concernés. Les FDI ne donnent à la population qu'un préavis de deux heures pour quitter leur maison, souvent en pleine nuit. Environ 250 000 personnes, dont des Libanais et des Syriens, ont fui en Syrie. Des dizaines de milliers d'autres ont quitté le pays par l'aéroport de Beyrouth. Le secteur de la santé au Liban est soumis à une pression extrême. De nombreux hôpitaux et centres de santé ont fermé leurs portes à la suite des frappes aériennes qui ont touché les installations et le personnel de santé.

L'appel éclair lancé la semaine dernière sollicite 425 millions de dollars pour venir en aide à 1 million de personnes au cours des trois prochains mois. J'exhorte les États Membres à appuyer cet appel. Je remercie les membres du Conseil qui ont déjà donné ou promis de l'aide.

Dans le nord d'Israël, la population civile subit également des attaques répétées de la part du Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques présents au Liban et dans la région. Plus de 50 personnes ont été tuées et plus de 60 000 ont été déplacées en Israël et sur les hauteurs du Golan occupé par Israël depuis octobre dernier, perturbant leur vie et leurs moyens de subsistance. Le conflit dévastateur au Liban, conjugué à l'intensification des frappes en Syrie et à la violence qui fait rage à Gaza et

en Cisjordanie occupée, laisse entrevoir une région qui vacille dangereusement au bord d'une guerre totale.

Notre incapacité collective à mettre fin à la violence et à endiguer les effusions de sang est accablante. Le Hezbollah et les autres groupes armés non étatiques doivent cesser de tirer des roquettes et des missiles sur Israël. Nous demandons instamment à Israël de cesser ses bombardements sur le Liban et de retirer ses forces terrestres. Les parties doivent saisir les options diplomatiques qui se présentent à elles, et non les armes qui se trouvent à leurs côtés. L'ONU se félicite des efforts continus consentis par les États Membres à cet égard. Comme l'a prévenu le Secrétaire général, il est encore temps d'agir, mais le temps presse. Nous devons donner maintenant une chance à la diplomatie. La Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, est en contact avec tous les acteurs pour souligner la nécessité d'une désescalade immédiate et d'une solution diplomatique. Les parties doivent s'engager à revenir à une cessation des hostilités et à mettre pleinement en œuvre les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). L'État libanais doit avoir le contrôle de toutes les armes se trouvant sur son territoire. Nous avons vu ce qui se passe lorsque ce n'est pas le cas.

L'impasse politique au Liban dure depuis bientôt deux ans. En cette période de crise, j'exhorte les dirigeants politiques libanais à prendre des mesures résolues pour remédier à cette situation. La souveraineté et l'intégrité territoriale des États que sont le Liban et d'Israël doivent être respectées. Les obligations découlant du droit international, y compris le droit international humanitaire, doivent être maintenues. À cet égard, il convient de faire la distinction entre les civils et les combattants, ainsi qu'entre les infrastructures civiles et les objectifs militaires. Les civils et les infrastructures civiles ne doivent pas être pris pour cible. Il faut s'abstenir de mener des attaques indiscriminées et disproportionnées. Le personnel humanitaire, les travailleurs médicaux et les journalistes ne doivent pas non plus être visés. Le personnel des Nations Unies, y compris les courageux soldats de la paix le long de la Ligne bleue et les membres des entités des Nations Unies qui travaillent dans des conditions aussi dangereuses dans tout le Liban, doit être protégé. Nous devons tout mettre en œuvre pour inverser le cycle de la violence pour empêcher le Liban et Israël, ainsi que la région, de tomber dans l'abîme.

La Présidente : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Comme les membres viennent de l'entendre de la part de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, la situation au Liban et dans la région est en effet de plus en plus alarmante. Les opérations terrestres des Forces de défense israéliennes (FDI) au Liban, qui ont commencé le 1^{er} octobre après un mois d'échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue, se poursuivent, tandis que d'intenses bombardements aériens continuent dans tout le pays. Une grande partie du sud du Liban – la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) – est aujourd'hui inhabitée et de plus en plus inhabitable. L'objectif déclaré d'Israël est le retour des habitants dans leurs communautés du nord après une année de peur et de déplacement. Le Hezbollah continue de tirer de l'autre côté de la Ligne bleue et menace désormais les principaux centres de population en Israël, notamment Haïfa et Tibériade, avec des armes d'un calibre de plus en plus gros. Cela démontre clairement la présence de personnel armé, de matériel et d'armes non autorisés au sud du Litani, en grave violation de la résolution 1701 (2006).

Depuis le 23 septembre, date du lancement de l'opération « Northern Arrows » par les Forces de défense israéliennes, la FINUL a, au 8 octobre, détecté 5 451 trajectoires de projectiles du sud vers le nord de la Ligne bleue et 610 attaques aériennes par les Forces de défense israéliennes. Au cours de cette même période, la FINUL a détecté 1 385 trajectoires de projectiles du nord vers le sud. Il faut noter que chaque trajectoire peut représenter plusieurs projectiles, et la FINUL ne peut pas détecter certains projectiles, tels que ceux tirés par des lanceurs antichars portables ou des armes légères. Depuis le 1^{er} octobre, de violents affrontements ont eu lieu sur le terrain, au cours desquels au moins 12 soldats israéliens et de nombreux combattants du Hezbollah auraient été tués. La FINUL a observé des incursions israéliennes – infanterie, chars Merkava et engins du génie – à Maroun el-Ras, Labbouné et Yaroun dans le secteur ouest et près de Kfar Kila, Meï el-Jabal et Odaisseh dans le secteur est. Toutefois, la FINUL n'a pas été en mesure d'observer toutes ces activités, comme je l'expliquerai plus loin.

Cette situation a exposé nos soldats de la paix à de graves risques. Depuis le 8 octobre, les affrontements dans la région de Labbouné/Naqoura ont donné lieu à des tirs de chars et d'armes légères, à des frappes aériennes, à des interceptions par le système Dôme d'acier et à de multiples explosions. Deux soldats de la paix ont été blessés lorsque, plus tôt dans la journée, un poste des Nations Unies, le poste d'observation 14, situé au siège de la FINUL à Naqoura, a été touché par des tirs de chars. À

proximité, également tôt ce matin, des soldats des FDI ont tiré sur la position 1-31 des Nations Unies à partir d'une ouverture dans la clôture faite par les FDI la veille lors des travaux de terrassement adjacents. Plusieurs véhicules et un système de communication ont été endommagés. Hier encore, les forces israéliennes ont tiré sur les caméras de la même position des Nations Unies, et des tirs d'armes légères ont touché une autre position des Nations Unies, également près de Labbouné, endommageant l'éclairage et une station radio de relais. Jusqu'à il y a un an, cette dernière position servait de lieu pour les réunions tripartites de la FINUL. Le commandant de la force et Chef de mission de la FINUL a vivement protesté contre ces actions auprès des FDI.

Peu avant le début de leurs opérations terrestres, les Forces de défense israéliennes ont demandé instamment aux soldats de la paix de la FINUL de quitter les positions des Nations Unies situées dans un rayon de cinq kilomètres autour de la Ligne bleue, déclarant qu'il en allait de leur sûreté et de leur sécurité. Nos soldats de la paix sont restés en position, conformément au mandat conféré par le Conseil de sécurité, tout en réévaluant en permanence la position de la Force par rapport aux risques existants. En guise de mesure d'atténuation, la FINUL avait déjà renforcé la protection de ses positions près de la Ligne bleue. De plus, compte tenu du peu de mouvements possibles et donc d'activités opérationnelles dans les conditions de sécurité actuelles, la FINUL a décidé de réduire de 25 % l'empreinte des positions des Nations Unies les plus affectées. À la date du 6 octobre, elle avait temporairement déplacé 300 soldats de la paix vers des bases plus importantes dans la zone d'opérations, et le déplacement de 200 autres était prévu, en fonction des conditions de sécurité. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix est aujourd'hui de plus en plus menacée. Les actions que je viens de décrire vont à l'encontre des protections accordées aux locaux et au personnel des Nations Unies en vertu du droit international.

Il y a aussi la question des installations militaires situées à proximité des positions des Nations Unies. Précédemment, j'avais souligné que les activités du Hezbollah à proximité des positions des Nations Unies étaient susceptibles d'entraîner des tirs de riposte. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation similaire, les Forces de défense israéliennes installant des positions directement adjacentes à celles des Nations Unies, une évolution contre laquelle nous protestons fermement.

Le 2 octobre, des chars Merkava des FDI ont été positionnés à côté d'une position des Nations Unies à

proximité de Maroun el-Ras dans le secteur ouest, à savoir la position 6-52 et une zone de rassemblement construite juste à côté. Le 3 octobre, la FINUL a observé un tir de char des FDI au-dessus de cette position et, le 7 octobre, deux démolitions contrôlées à l'explosif des FDI à proximité ont endommagé les bastions du périmètre de la position des Nations Unies. Le 8 octobre, les FDI avaient quitté leur position, tandis que le mouvement du personnel et des véhicules des FDI a continué à être observé sur la route adjacente. En outre, le 7 octobre, des tirs de chars des FDI qui avaient été observés en train de franchir la Ligne bleue près d'Alma el-Chaab dans le secteur ouest ont endommagé le mur extérieur et l'abri fortifié de la position 1-31 des Nations Unies. Le même jour, des dommages mineurs auraient été causés à un bâtiment et à un véhicule des Nations Unies au quartier général de la FINUL, au camp de Green Hill. Ce même jour également, lors d'une incursion des FDI dans les environs de Meis el-Jabal, dans le secteur est, un véhicule des Nations Unies se trouvant à l'intérieur d'une position des Nations Unies a été touché par des tirs indirects.

Il convient de rappeler que la responsabilité ultime de la sûreté et de la sécurité de nos soldats de la paix incombe aux acteurs sur le terrain. Nous avons vivement protesté contre ces dernières évolutions auprès des autorités israéliennes et souligné la responsabilité des FDI de respecter le statut de protection de la FINUL et de son personnel, y compris l'inviolabilité des locaux des Nations Unies, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité, notamment en évitant de positionner leurs troupes à proximité des soldats de la paix et des locaux de la FINUL, et enfin rappelé que cette présence compromet l'impartialité de la FINUL et fait courir à son personnel et à ses locaux le risque d'être touchés par un éventuel échange de coups de feu. Il va sans dire que ces obligations s'appliquent à tous les acteurs sur le terrain.

Les activités opérationnelles de la FINUL se sont pratiquement arrêtées depuis le 23 septembre. Les soldats de la paix ont été confinés à leurs bases et ont passé de longues périodes dans des abris. Cette grave entrave à la liberté de circulation de la mission dans la zone d'opérations a limité la capacité de surveillance et d'établissement de rapports de celle-ci. De plus, les conditions de sécurité posent des problèmes de réapprovisionnement en carburant, en denrées alimentaires et en eau pour les positions des Nations Unies. La déconfliction des mouvements logistiques de la FINUL reste primordiale : la mission surveille la sécurité et la viabilité de chacune de ses positions, en particulier celles situées sur la Ligne bleue, et procède à des ajustements en conséquence.

Les conditions de sécurité ont aussi eu des conséquences pour notre personnel civil, la quasi-totalité du personnel civil recruté sur le plan international ayant été transférée à Beyrouth ou à l'extérieur du pays. La mission a mis des abris à la disposition du personnel recruté sur le plan national qui n'est pas en mesure de quitter la zone d'opérations. Le Chef de mission et commandant de la force de la FINUL, en tant que responsable désigné pour le secteur situé au sud du Litani, travaille en étroite collaboration avec la Coordonnatrice spéciale pour le Liban, qui est la responsable désignée pour le secteur situé au nord du Litani, afin de garantir la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies au Liban.

L'Armée libanaise a aussi essuyé des tirs, trois soldats libanais ayant été tués depuis le 30 septembre. Un prestataire de services extérieur de la FINUL a été tué le 2 septembre.

Comme l'a relevé la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, les échanges de tirs nourris ont hélas eu les répercussions les plus importantes sur les civils des deux côtés, causant de nombreuses victimes et des centaines de milliers de déplacés. La FINUL continue d'aider les autorités libanaises à protéger les civils, à faciliter les missions humanitaires de l'Armée libanaise et de la Croix-Rouge libanaise et à offrir un abri aux civils dans les positions des Nations Unies lorsque cela est possible. L'équipe de liaison et de coordination de la FINUL continue de collaborer étroitement avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, cherchant à désamorcer le conflit, à faciliter les missions humanitaires et à éviter les erreurs d'appréciation. Le Chef de mission et commandant de la force de la FINUL, de concert avec la Coordonnatrice spéciale, dialogue constamment avec les parties pour les inciter à procéder immédiatement à une désescalade et à revenir à la cessation des hostilités.

Je me fais l'écho des dernières observations du Secrétaire général et de la Coordonnatrice spéciale : il n'y a pas de solution militaire à cette crise. Nous engageons vivement les parties à revenir immédiatement à une cessation des hostilités et à prendre des mesures concrètes en vue de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). Nous sommes prêts à soutenir tous les efforts visant à aboutir à une solution diplomatique. La FINUL a pour mandat d'apporter son concours à l'application de la résolution 1701 (2006), mais nous devons insister sur le fait que c'est aux parties elles-mêmes qu'il appartient de respecter les dispositions de cette résolution. Personne ne les mettra en œuvre en lieu et place des parties.

Aux États Membres qui fournissent des contingents à la FINUL, nous exprimons notre plus sincère gratitude. L'engagement constant et uni des pays fournisseurs de contingents et le soutien continu et uni du Conseil sont plus importants que jamais. J'exprime ma solidarité et ma fierté à l'égard des hommes et des femmes de la FINUL qui se trouvent désormais véritablement en première ligne et s'efforcent de stabiliser la Ligne bleue et les zones situées au-delà. Je me joins au Secrétaire général pour féliciter le Chef de mission et commandant de la force de la FINUL, le général Aroldo Lázaro Sáenz, de son leadership en cette période sensible.

La Présidente : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : La France a demandé la tenue de la présente séance. Je vous remercie de l'avoir organisée, et je remercie M^{me} DiCarlo et M. Lacroix pour leurs interventions.

La situation au Liban est extrêmement grave. Elle n'a connu aucune amélioration depuis notre dernière séance (voir S/PV.9738). Au contraire, elle se détériore chaque jour. Le Hezbollah continue ses attaques contre Israël, tandis que les opérations militaires israéliennes au Liban se poursuivent, y compris par le biais d'incursions terrestres, en violation de la souveraineté libanaise. Les populations civiles continuent de payer le prix fort. Plus d'un million de personnes ont été déplacées. La France soutient l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour leur venir en aide. Elle rappelle l'impératif de respect du droit international humanitaire.

Tous les acteurs régionaux doivent faire preuve de retenue. L'heure est à la désescalade. La France a condamné les attaques perpétrées par l'Iran contre Israël le 1^{er} octobre.

Pour mettre fin à cette guerre, qui met en péril la stabilité régionale et aggrave la crise politique et humanitaire au Liban, la voie à suivre est claire.

Il faut tout d'abord un cessez-le-feu immédiat et durable au Liban. C'est l'appel que la France et les États-Unis ont lancé il y a deux semaines, et auquel plusieurs de nos partenaires se sont joints. Il est toujours valable. Plusieurs voix au Liban ont relayé cet appel. Il faut ensuite prendre appui sur une cessation des hostilités pour parvenir à un règlement politique. Le cadre est clair : la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Elle est

reconnue, tant par le Liban que par Israël, comme le cadre pour parvenir à une stabilité durable le long de la Ligne bleue et offrir des garanties de sécurité pour les deux pays. Les déplacés doivent pouvoir retourner chez eux, en Israël comme au Liban. Il est également impératif de restaurer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

C'est pour répondre à cette urgence, tout en avançant vers une solution diplomatique, que la France organisera le 24 octobre à Paris une conférence ministérielle. Celle-ci rassemblera les États partenaires du Liban, l'ONU, l'Union européenne et les organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile. Elle poursuivra trois objectifs.

Sur le plan politique, il s'agira de relancer les efforts en vue d'une solution diplomatique fondée sur la résolution 1701 (2006). Sur le volet humanitaire, l'objectif sera de mobiliser la communauté internationale pour répondre aux besoins de protection et d'urgence de la population. Enfin, pour garantir la souveraineté du Liban, nous souhaitons favoriser un soutien accru aux institutions du Liban, en particulier à l'Armée libanaise.

Enfin, la France exprime sa forte préoccupation à la suite de tirs ayant touché la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à Naqoura, dans le sud du Liban. Elle condamne toute atteinte à sa sécurité. Des explications sur ces tirs devront être données. La protection des Casques bleus est une obligation qui s'impose à toutes les parties. La France appelle celles-ci à respecter cette obligation et à permettre à la FINUL de continuer à mettre en œuvre son mandat, y compris en respectant pleinement sa liberté de mouvement.

Nous rappelons notre plein soutien à la FINUL, ainsi qu'à la décision qu'elle a prise de se maintenir sur ses positions à proximité de la Ligne bleue. Nous saluons l'ensemble de ses personnels pour leur engagement continu et leur professionnalisme dans des conditions difficiles. Le mandat de la Force, dans ce contexte, est plus que jamais primordial pour parvenir à une désescalade.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de leurs exposés et de leurs efforts inlassables en faveur de la paix et de la sécurité.

Le Liban fait malheureusement l'expérience de méthodes et de moyens de guerre similaires à ceux utilisés à Gaza. Des hôpitaux sont contraints de fermer, des millions de personnes sont déplacées, des écoles sont détruites et d'innombrables vies sont perdues. L'existence

de nombreux autres fronts dans la région pose un danger encore plus important, chacun étant porteur du potentiel d'une guerre régionale plus vaste ou d'une guerre encore plus grande, si ces conflits s'embrasent simultanément dans un cercle vicieux.

En cette période critique, je tiens à formuler les observations suivantes.

Premièrement, le respect des obligations imposées par le droit international humanitaire et la protection des civils ne sont pas négociables. Les attaques meurtrières d'Israël contre le personnel et les unités médicales au Liban et les récentes frappes transfrontalières du Hezbollah, qui semblent viser des zones civiles dans le nord d'Israël, sont particulièrement alarmantes. Prendre pour cible des ressources médicales et des civils constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. Le droit international humanitaire oblige les parties à un conflit armé à veiller à ce que les civils bénéficient de conditions humanitaires satisfaisantes. En réalité, les conditions humanitaires minimales sont bafouées à Gaza, et maintenant au Liban. Les civils ne doivent pas être traités comme de simples marionnettes dans ce conflit.

Deuxièmement, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ne peuvent être compromises en quelque circonstance que ce soit. La FINUL joue un rôle stabilisateur indispensable de part et d'autre de la Ligne bleue et, dans l'environnement instable actuel, il est plus crucial que jamais de garantir la sécurité des courageux soldats de la paix. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par l'attaque survenue ce matin, au cours de laquelle deux soldats de la paix ont été blessés après avoir essuyé des tirs directs de chars d'assaut dirigés par les Forces de défense israéliennes sur une tour d'observation du quartier général de la FINUL à Naqoura. Cela nous rappelle également le terrible massacre qui s'est produit à Qana en 1996. Nous demandons que des mesures volontaristes et préventives soient prises pour éviter qu'il y ait d'autres incursions à proximité des positions de l'ONU ou d'autres attaques visant les sites et le personnel des Nations Unies.

Troisièmement, nous appelons tous les acteurs à participer sérieusement et concrètement à la recherche de solutions diplomatiques. Si les actes et les propos des différents acteurs sur le terrain sont belliqueux, un élément commun ressort de leurs déclarations : la sécurité de leur propre peuple. Toutefois, comme l'histoire du Levant l'a montré à maintes reprises, la sécurité d'un peuple ne peut être assurée, que ce soit à court ou à long terme, uniquement par des moyens militaires. Nous sommes conscients

des difficultés liées à la poursuite de la voie diplomatique dans le contexte actuel, mais le dialogue, aussi délicat soit-il, est le seul moyen de parvenir à une paix durable et de permettre aux familles déplacées de regagner leur foyer. À cet égard, nous déplorons toute tentative des puissances régionales de tirer parti de la tragédie actuelle pour servir leurs intérêts particuliers, et nous appuyons fermement tous les efforts visant à redynamiser la diplomatie en vue de parvenir à un cessez-le-feu.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés.

La situation au Liban se dégrade de jour en jour. Les victimes civiles sont de plus en plus nombreuses et plus d'un quart de la population libanaise a été déplacée. Les conséquences humanitaires du conflit sont dévastatrices et aggravent la crise qui sévit déjà au Liban, en particulier pour les groupes vulnérables qui ne peuvent pas se déplacer ou qui se heurtent à des obstacles considérables pour le faire. Israël doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire au minimum les pertes civiles. Les réfugiés syriens au Liban, déjà loin de leur patrie, doivent maintenant choisir entre rester et affronter le conflit ou être persécutés par le régime d'Al-Assad s'ils rentrent chez eux. Depuis un an, le Hezbollah lance des missiles en direction du nord d'Israël, obligeant plus de 60 000 Israéliens à quitter leur foyer. Il doit assumer ses responsabilités en mettant fin au cycle de la violence, plutôt que de mettre en péril la vie des Israéliens et des Libanais. Toutes les parties doivent faire tout leur possible pour protéger les civils et respecter pleinement le droit international humanitaire.

Le Royaume-Uni est déterminé à soutenir le peuple libanais et a annoncé qu'il allait débloquer une aide supplémentaire de 19,5 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires immédiats. Nous sommes vivement préoccupés par la nouvelle selon laquelle deux soldats de la paix des Nations Unies ont été blessés par des soldats israéliens, et nous leur souhaitons un prompt rétablissement. Nous réaffirmons que les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies sont inacceptables. Toutes les parties doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger le personnel et les sites de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et permettre à la FINUL de s'acquitter de son mandat.

Nous ne devons pas perdre de vue le rôle déstabilisateur que joue l'Iran dans l'ensemble du Moyen-Orient en apportant son appui aux milices, notamment le

Hezbollah, le Hamas et les houthistes. L'Iran doit immédiatement cesser ses attaques contre Israël et son soutien à ses milices afin d'éviter que la situation humanitaire, déjà tragique, ne se détériore davantage.

Une solution politique conforme à la résolution 1701 (2006) est le seul moyen de rétablir la souveraineté, l'intégrité territoriale et la stabilité du Liban. Cela passe par un cessez-le-feu immédiat entre le Liban, le Hezbollah et Israël et des négociations immédiates pour rétablir la sécurité et la stabilité pour les populations vivant de part et d'autre de la frontière israélo-libanaise. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a appelé à plusieurs reprises à un cessez-le-feu immédiat, et je renouvelle cet appel aujourd'hui. La diplomatie, et non la violence, est la voie qui mène vers la paix, la stabilité et la sécurité pour Israël et le Liban. La diplomatie, et non la violence, apportera une plus grande stabilité régionale. Les risques que la situation continue de se détériorer et de déborder sur l'ensemble de la région ne sauraient être surestimés. Le Royaume-Uni continuera d'œuvrer sans relâche en faveur d'une solution diplomatique pour mettre fin au cycle de la violence.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés sur la situation extrêmement préoccupante et de plus en plus grave au Liban et salue la participation des représentants du Liban, d'Israël et d'autres États Membres à la présente séance.

La situation au Liban continue de se dégrader de jour en jour, alors même que l'ensemble du Moyen-Orient devient plus instable. Nous avons constaté qu'Israël continuait d'étendre ses opérations militaires au Liban, avec de nouvelles divisions qui se joignent à l'invasion terrestre, tout en décrivant ce qui se passe comme une opération limitée ou des raids terrestres localisés et ciblés.

Le Guyana est préoccupé par les bombardements incessants sur le territoire libanais, depuis la côte sud jusqu'au cœur de la capitale, qui ont fait plus de 2 000 morts et plus de 10 000 blessés, selon le Ministère libanais de la santé. Les autorités libanaises ont également indiqué que plus de 185 000 personnes déplacées qui ont trouvé refuge dans des abris avaient été enregistrées et que, du 23 septembre au 9 octobre, plus de 400 000 citoyens syriens et libanais avaient fui vers la Syrie. Dans le même temps, les frappes aériennes menées par le Hezbollah font aussi des morts, des blessés et des déplacés parmi les citoyens israéliens. Plus inquiétant encore, le Premier Ministre israélien a averti les Libanais que le Liban

pourrait devenir le prochain Gaza et les exhorte à « sauver le Liban avant qu'il ne tombe dans l'abîme d'une longue guerre qui mènera aux mêmes destructions et souffrances comme celles que nous voyons à Gaza ». Le Conseil ne doit ménager aucun effort pour éviter qu'un scénario semblable à celui de Gaza ne se reproduise au Liban.

Cette inquiétude est renforcée par l'annonce faite aujourd'hui d'un projet de l'Autorité foncière israélienne de saisir le terrain où se trouve le siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Jérusalem. Il est difficile d'imaginer les conséquences de cette nouvelle perturbation pour les millions de Palestiniens déplacés qui dépendent de l'UNRWA pour des services vitaux tels que l'alimentation, les soins de santé et l'éducation. L'intensification incessante des attaques contre cet organisme des Nations Unies et son personnel doit cesser. L'UNRWA est le pilier des opérations humanitaires à Gaza et souvent la première source d'aide dans la région. Compromettre ses opérations revient à mettre en péril la survie de millions de personnes. Comme le Guyana l'a déclaré hier (voir S/PV.9744), l'ONU et tous les pays épris de paix ne doivent pas permettre à Israël de démanteler l'UNRWA et, avec lui, l'aide vitale apportée à des millions de Palestiniens. Agissons dès maintenant pour préserver les buts et les principes de l'ONU, des principes que nous avons tous juré de préserver.

Le Guyana appelle une nouvelle fois toutes les parties au conflit à cesser immédiatement les hostilités et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire, et en particulier l'obligation sacrée d'assurer la protection des civils. Nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour garantir le plein respect du droit international humanitaire et la protection des civils, veiller à ce que les parties respectent pleinement les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) et trouver une solution diplomatique permettant de mettre fin à l'escalade de la violence. Non seulement une stratégie de désescalade par l'escalade échouera, mais il est également très probable qu'elle entraînera la poursuite du cycle de violence auquel nous assistons aujourd'hui.

Le Guyana lance de nouveau un appel à toutes les parties pour qu'elles garantissent la sûreté et la sécurité du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les membres de la FINUL ont travaillé dans des conditions extrêmement difficiles au cours de l'année écoulée et risquent à présent d'être blessés, voire tués.

Nous devons faire part de notre profonde inquiétude face aux événements intervenus récemment à proximité des positions des Nations Unies. Les informations reçues ce matin selon lesquelles deux soldats de la paix des Nations Unies ont été blessés après qu'un char Merkava des Forces de défense israéliennes (FDI) a tiré en direction d'une tour d'observation du quartier général de la FINUL à Naqoura, l'atteignant directement, sont extrêmement troublantes. Cette attaque récente fait suite à des tirs antérieurs de chars Merkava des FDI, qui ont endommagé le mur extérieur de la position des Nations Unies, ainsi qu'un abri fortifié et des véhicules des Nations Unies. Cela ne peut plus durer.

La capacité de la FINUL à exécuter en toute sécurité son mandat, tel qu'il a été autorisé par le Conseil, est primordiale. Nous, les membres du Conseil, devons continuer à insister collectivement pour que les parties respectent leurs obligations eu égard à la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ainsi qu'au droit humanitaire international.

Aussi sombre que la situation puisse paraître, nous ne pouvons pas laisser un sentiment d'impuissance nous pousser au désespoir. La diplomatie nous donne les moyens d'arrêter la marche vers une guerre régionale et d'ouvrir la voie au rétablissement de la paix pour les peuples du Liban, d'Israël, de Palestine et de l'ensemble du Moyen-Orient.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, pour les informations qu'ils nous ont fournies.

Ma délégation note avec inquiétude la détérioration des conditions de sécurité à l'intérieur et autour du secteur de la Ligne bleue, conséquence directe de la violation répétée des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). L'Équateur réitère son soutien inconditionnel à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et rend hommage aux soldats de la paix qui font de leur mieux pour éviter une nouvelle escalade des tensions.

L'attaque contre le quartier général de la FINUL à Naqoura, qui a fait deux blessés parmi le personnel de la Force, est préoccupante. Garantir la sécurité et la protection des hommes et des femmes de la FINUL qui travaillent dans ce qui est aujourd'hui l'environnement le plus difficile au monde pour les soldats de la paix constitue

une obligation pour les parties, tout comme le respect de l'inviolabilité des locaux de l'ONU.

Nous nous associons à l'appel de la Coordinatrice spéciale Jeanine Plasschaert et du général de corps d'armée Aroldo Lázaro, qui exhortent les parties à mettre fin aux hostilités d'une manière définitive et urgente, et à reprendre la voie du dialogue politique dans le cadre de la résolution 1701 (2006).

Les civils libanais et israéliens des deux côtés de la Ligne bleue subissent les conséquences de ces hostilités, qui ont entraîné la mort et le déplacement forcé de milliers de personnes. La protection des civils doit être la priorité, conformément au droit international humanitaire. Le personnel des Nations Unies et les travailleurs et partenaires humanitaires doivent également être protégés, en application de la résolution 2730 (2024) du Conseil de sécurité.

La communauté internationale doit renouveler ses engagements financiers envers le Liban afin d'assurer la continuité des opérations d'aide humanitaire, dont dépend la vie d'un million de personnes extrêmement vulnérables, notamment des enfants, des femmes, des réfugiés et des personnes handicapées.

L'Équateur reconnaît le droit naturel de légitime défense des États Membres de l'ONU en cas d'attaque armée, comme le prévoit l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Les parties impliquées dans ce conflit sont tenues de respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité et, par conséquent, de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban.

Il faut redoubler d'efforts pour trouver une solution diplomatique à la situation sur la Ligne bleue et au Moyen-Orient et, aujourd'hui plus que jamais, le Gouvernement libanais doit reprendre le contrôle effectif du flux et de la distribution des armes, conformément aux dispositions de la résolution 1559 (2004).

Le diagnostic est clair : la désescalade du conflit et la prévention de la propagation du cancer de la violence dans la région exigent un maximum de retenue de la part des parties. Comme l'a dit le Secrétaire général Guterres il y a quelques jours, il faut éviter à tout prix une nouvelle guerre qui serait catastrophique pour les peuples de cette région. L'instinct de paix de l'humanité et le règlement négocié des conflits doivent prévaloir afin d'éviter que cette crise ne s'aggrave et n'entraîne des conséquences incommensurables.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence suisse d'avoir organisé cette réunion d'information demandée par la France.

Nous remercions M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour leur éclairage sur cette situation très préoccupante.

L'exposé d'aujourd'hui, tout comme celui d'hier sur la situation à Gaza (voir S/PV.9744), brosse un tableau sombre de la situation au Liban, lequel exige également une action immédiate et concertée de notre part. Il est très préoccupant de constater que, depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), peu de progrès ont été réalisés dans sa mise en œuvre. En conséquence, la situation au Liban ne cesse de se détériorer.

Le Mozambique observe avec une inquiétude croissante la poursuite des échanges de tirs à travers la Ligne bleue entre le Hezbollah et Israël, tirs qui se sont intensifiés ces derniers jours. Nous assistons à une escalade de la violence, aggravée par les attaques des Forces de défense israéliennes au Liban, qui mettent en péril la sécurité des civils des deux côtés, y compris le personnel des Nations Unies.

La récente escalade entre le Hezbollah – et d'autres milices libanaises et non libanaises – et Israël a donné lieu à des échanges de tirs transfrontaliers quasi-quotidiens. Un million de personnes ont dû être évacuées en raison des bombardements israéliens massifs qui transforment le Liban en une nouvelle bande de Gaza, aggravant encore les tensions régionales.

À titre de référence, nous aimerions également mentionner qu'il y a trois jours à peine, à l'occasion du premier anniversaire de l'attaque menée par le Hamas contre Israël, le Secrétaire général adjoint du Hezbollah s'est juré de poursuivre les opérations, avertissant qu'il y aurait d'autres déplacements d'Israéliens et notant qu'il n'y a pas de possibilité de discussion avant un cessez-le-feu.

Cela marque une escalade du conflit dans la région, à un moment où l'armée israélienne affirme avoir pris pour cible 190 sites du Hezbollah lors d'attaques menées à travers le Liban, y compris de nouvelles attaques dans le sud de Beyrouth, ainsi que dans la région de la Bekaa, à l'est du Liban. Tandis que de violents combats se poursuivent dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, et que des échanges de tirs intenses et continus sont signalés, nous demandons instamment aux États membres du Conseil de sécurité de

condamner d'urgence ces attaques et d'appeler les parties à un cessez-le-feu immédiat.

L'activité à grande échelle de l'aviation israélienne au-dessus du sud du Liban, il y a quelques jours, ainsi que le fait qu'Israël ait chargé, pour la première fois, une division de réserve d'entreprendre des opérations limitées, localisées et ciblées dans le sud-ouest du Liban, ne sauraient être tolérés, car cela aggrave encore le conflit.

Tous les rapports indiquent à quel point la situation sur le terrain est devenue préoccupante. Toutes les parties doivent cesser leurs opérations militaires de part et d'autre de la Ligne bleue, y compris dans le sud-ouest de Beyrouth et dans la région orientale de la Bekaa.

Nous pensons que les événements actuels au Liban sont profondément liés à la guerre meurtrière en cours à Gaza, qui a fait des milliers de morts parmi les Palestiniens à ce jour et ne montre aucun signe d'apaisement, déclenchant des scénarios d'escalade incommensurable.

Le Mozambique réaffirme la nécessité d'une désescalade afin d'éviter toute nouvelle instabilité et toute action de représailles. Nous appelons les parties à protéger les civils, y compris les travailleurs humanitaires, conformément aux obligations plus larges en matière de droit international humanitaire. Nous demandons également à toutes les parties concernées de respecter strictement le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1701 (2006). Il est urgent de déployer des efforts diplomatiques pour éviter une nouvelle escalade et remédier à la crise humanitaire. La communauté internationale doit donc intervenir rapidement pour fournir une aide humanitaire et œuvrer en faveur d'un règlement pacifique.

Pour terminer, le Mozambique réaffirme son attachement sans faille aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et se tient prêt à soutenir tous les efforts en faveur d'un règlement pacifique au Moyen-Orient, notamment du conflit israélo-palestinien, qui n'a que trop duré. Cette position est conforme à l'attachement du Mozambique à la paix et à la stabilité, comme en témoignent ses propres processus de paix, tout au long de son histoire.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la France d'avoir demandé la tenue de la présente séance d'urgence. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés.

Ces dernières semaines ont été marquées par une forte augmentation des tensions entre le Liban et Israël. Il y a quelques heures, les Forces de défense israéliennes ont attaqué les positions et un mirador de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), faisant des blessés parmi le personnel de la FINUL. La Chine fait part de ses vives inquiétudes et de sa ferme condamnation.

La FINUL s'acquitte de ses tâches de maintien de la paix conformément à son mandat au titre de la résolution 1701 (2006). Toute attaque délibérée contre des soldats de la paix constitue une violation grave du droit international humanitaire et de la résolution 1701 (2006). Ces actes doivent cesser immédiatement. Nous exigeons que ces faits fassent l'objet d'une enquête et que les responsables de ces actes soient amenés à en répondre. Des mesures doivent être prises pour éviter que cela ne se reproduise. Nous réaffirmons qu'il appartient à toutes les parties au conflit de garantir effectivement la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies et des biens de l'ONU. La FINUL ne fait pas exception.

La gravité de la situation actuelle est évidente, tout comme la voie à suivre pour désamorcer les tensions. Je voudrais insister sur les trois points suivants.

Premièrement, depuis octobre de l'année dernière, les événements déstabilisants qui se sont succédé au Moyen-Orient ont fait plus de 100 000 victimes civiles et des millions de déplacés. Il faudra plus d'une décennie pour débayer les décombres. Qui plus est, les traumatismes provoqués par les conflits seront gravés dans la mémoire des populations pour plusieurs générations à venir. Le Moyen-Orient ne peut pas se permettre une guerre généralisée. Le conflit ne peut pas continuer à s'étendre. Toutes les parties doivent se concentrer sur le maintien de la paix et de la stabilité régionales, gérer la situation actuelle de manière calme, rationnelle et responsable, et faire des efforts sincères pour rompre le cycle de la violence.

Deuxièmement, la priorité absolue doit être l'instauration d'un cessez-le-feu. Nous notons que toutes les parties au Liban ont déjà appelé unanimement à un cessez-le-feu immédiat, de même que la Ligue des États arabes. Nous savons très bien qui détient la clef pour mettre fin à cette crise. Nous exhortons Israël à se départir de son obsession de l'emploi de la force, à prendre la bonne décision politique, à cesser de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et à mettre fin à son comportement irresponsable qui risque de précipiter la région dans une nouvelle catastrophe.

Troisièmement, le Conseil doit agir sans plus tarder. La grande majorité des membres du Conseil sont depuis longtemps parvenus à un large consensus sur la désescalade du conflit, l'instauration d'un cessez-le-feu, l'arrêt de la violence et la recherche d'une solution diplomatique. Nous demandons instamment à un certain pays de cesser ses atermoiements, sa protection et sa connivence passifs. Il doit se comporter de manière responsable et jouer un rôle constructif afin d'éviter que la situation ne se déstabilise davantage.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de leurs exposés.

Les États-Unis se sont clairement prononcés : une solution diplomatique entre Israël et le Liban le long de la Ligne bleue est le seul moyen de rétablir un calme durable et de permettre aux habitants du Liban et d'Israël de rentrer chez eux en toute sécurité.

Même si Israël a le droit de protéger ses citoyens contre le Hezbollah, qui a tiré des milliers de missiles et de roquettes sur Israël au cours de la seule année écoulée, il doit réduire au minimum les dommages causés aux civils, en particulier dans les zones fortement peuplées de Beyrouth.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état de centaines de civils libanais tués ces derniers jours, dont des enfants, du personnel médical et un citoyen américain. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties à protéger les civils et les infrastructures civiles et à respecter les obligations que leur impose le droit international.

Pendant des années et face à tant de tragédies, le peuple libanais a généreusement apporté son aide aux réfugiés d'autres États voisins en proie à des conflits. Aujourd'hui, nombre de ceux qui ont accueilli des réfugiés, et même nombre de ces réfugiés eux-mêmes, ont dû quitter leur maison pour tenter de se mettre en sécurité dans le nord du pays, voire dans d'autres pays. Il est donc impératif que la communauté internationale se montre en retour généreuse à leur égard.

En fin de semaine dernière, les États-Unis ont annoncé une aide humanitaire de 157 millions de dollars pour répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés au Liban. Nous encourageons les autres pays à faire de même pour financer l'appel éclair lancé par les Nations Unies et aider les Libanais qui sont dans le besoin.

Les États-Unis saluent également les plus de 10 000 soldats de la paix, originaires de plus de 50 pays, qui servent au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et qui servent dans des conditions dangereuses pour faire avancer la cause de la paix. À cet égard, nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles des soldats de la paix des Nations Unies ont été blessés, et nous leur souhaitons un prompt rétablissement. Alors que nous nous employons à recueillir des informations supplémentaires, nous avons également clairement fait savoir à toutes les parties, y compris Israël, que nous attendons d'elles qu'elles respectent la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux de la FINUL et évitent tout incident susceptible de les exposer à des risques ou de leur porter préjudice, et qu'elles assurent la liaison avec les responsables de l'Organisation des Nations Unies afin que la FINUL puisse exercer ses activités librement et conformément à son mandat.

Rappelons-nous comment nous en sommes arrivés là. Pendant trop longtemps, le Hezbollah a menacé la sécurité d'Israël et du Liban. Avec le soutien financier et matériel de l'Iran, le Hezbollah a renforcé ses forces au vu et au su de tous, au mépris flagrant des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) et en menaçant directement la souveraineté et l'indépendance politique du Liban. Et puis, le 8 octobre 2023, le Hezbollah a ouvert un front nord contre Israël en solidarité avec le Hamas.

Aucun de nos gouvernements ne resterait les bras croisés devant une pluie de roquettes s'abattant sur ses citoyens. Aucun de nos gouvernements ne permettrait à des terroristes de déplacer indéfiniment des dizaines de milliers de personnes. Des Israéliens et des Libanais innocents ont été contraints de fuir en quête de sécurité, laissant derrière eux tout ce qu'ils connaissaient.

Encore une fois, nous pensons que la diplomatie est le seul moyen de permettre à ces personnes de rentrer chez elles. Et pour que la solution diplomatique soit durable, les parties doivent mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006). Cela exige que le Hezbollah se retire de la zone frontalière et que l'Armée libanaise et la FINUL soient déployées dans le sud. Cela nécessite de faire respecter l'embargo sur les armes et de prendre des mesures pour empêcher l'Iran de réapprovisionner ce qui reste de son bras armé terroriste. Et cela signifie que les dirigeants politiques libanais mettent de côté leurs divergences et forment un Gouvernement qui réponde aux besoins du peuple libanais, et notamment à son désir d'indépendance vis-à-vis de l'ingérence étrangère. En

d'autres termes, la solution à cette crise n'est pas un Liban plus faible. C'est un Liban fort et véritablement souverain, protégé par une force de sécurité légitime, incarnée par l'Armée libanaise.

La communauté internationale doit donc cibler ses efforts en conséquence : aider à renforcer les institutions de l'État libanais, afin qu'elles puissent exercer un contrôle réel sur le territoire du Liban. Pour ce faire, il est impératif de condamner l'Iran pour avoir porté atteinte à la souveraineté du Liban. Il est également impératif de condamner le Hezbollah pour avoir attaqué Israël et fait une fois de plus passer ses intérêts étriqués avant ceux du peuple libanais, qui n'est pas à l'origine de cette guerre mais qui subira les conséquences d'un conflit prolongé. Comme nous l'avons évoqué la semaine dernière (voir S/PV.9738), nous devons être prêts à sanctionner sévèrement l'Iran pour son mépris des résolutions du Conseil et son soutien au Hezbollah, qui menace la paix et la sécurité.

Pour leur part, les États-Unis continueront à œuvrer avec leurs partenaires dans la région et dans le monde entier afin de trouver une solution diplomatique qui garantisse une véritable sécurité à Israël et au Liban et permette aux civils de part et d'autre de la Ligne bleue de rentrer chez eux.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés.

La détérioration alarmante de la situation au Liban, telle que décrite dans les deux exposés, témoigne d'une dangereuse escalade qui met les civils et les Casques bleus en grand péril. Nous avons déjà averti que l'action militaire de la Puissance occupante israélienne ne se limiterait pas à Gaza et à la Cisjordanie. Aujourd'hui, nous répétons notre mise en garde : l'agression israélienne ne s'arrêtera pas au Liban. La persistance de l'invasion et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, sans vraie réaction de la part du Conseil de sécurité, ne font qu'encourager les Israéliens à enfreindre encore le droit international et aggraver l'instabilité dans toute la région. Tant qu'Israël ne sera pas sanctionné par le Conseil, il perpétuera le cycle de la violence, employant les mêmes tactiques choquantes de terreur, de destructions massives et de prise pour cible de civils innocents. Ces tactiques scandaleuses, que nous avons déjà vues à l'œuvre à Gaza, sont hélas aussi appliquées au Liban désormais. Il y a quelques heures, des frappes israéliennes ont touché des immeubles résidentiels du centre de Beyrouth, faisant 18 morts et 92 blessés parmi les civils innocents. Quand le Conseil assumera-t-il ses

responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales ? Quand imposera-t-il des sanctions aux autorités israéliennes pour les atrocités et les violations qu'elles sont en train de commettre ?

L'ampleur des violations est en effet horifiante. Au Liban, l'armée israélienne fait fi de toute contrainte juridique, traitant le territoire aérien, maritime et terrestre de ce pays comme une cible légitime de son agression. Les chiffres en disent long. Plus d'un million de personnes sont déplacées au Liban, tandis que des centaines de milliers d'autres ont été forcées de fuir en Syrie voisine. Il y a des milliers de morts et de blessés, et les infrastructures libanaises sont à l'état de ruines. Ainsi se comporte l'agresseur israélien, qui considère que sa sécurité est au prix de l'insécurité des autres et que sa force réside dans l'affaiblissement délibéré des pays qui l'entourent. L'Algérie réaffirme sa solidarité et son soutien au Liban face à cette agression barbare.

L'Algérie rend un vibrant hommage à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour son rôle dans la préservation de la stabilité régionale, en particulier devant l'agression qui se poursuit avec acharnement. Le courage des Casques bleus, leur professionnalisme et leur présence indéfectible, même après les menaces des forces israéliennes dans la foulée de l'invasion terrestre, sont éminemment louables. Nous nous inquiétons vivement de la mise en place par les forces israéliennes d'une zone de regroupement à proximité de la position de la FINUL, dans la localité de Maroun el-Ras, et nous condamnons leurs tirs délibérés contre trois positions utilisées par la Force, qui ont fait deux blessés parmi nos soldats de la paix. Nous rappelons aux autorités israéliennes qu'elles sont tenues d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies et de respecter le caractère inviolable des installations onusiennes en tout temps.

L'Algérie souligne une fois de plus que la seule voie pouvant mener à la stabilité au Liban et à la paix dans la région passe par l'application pleine et immédiate de la résolution 1701 (2006). Cela inclut le déploiement de l'Armée libanaise sur tout le territoire du Liban, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et cela veut dire que les forces israéliennes doivent se retirer complètement du sol libanais.

Le premier pas vers le rétablissement général du calme dans la région consiste dans l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat tant à Gaza qu'au Liban. La véritable menace qui continue de peser sur le Moyen-Orient est et restera l'occupation israélienne des terres arabes en Palestine, au Liban et en Syrie. Si on ne remédie pas à ce

problème de fond, et qu'on se concentre uniquement sur les symptômes, la tragédie ne fera que se répéter. L'occupation doit cesser dès maintenant, avant que nous ne soyons de nouveau confrontés à une catastrophe irréversible.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés.

Au cours de l'année écoulée, les échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue sont devenus quotidiens. Cela n'est pas compatible avec la résolution 1701 (2006), dans laquelle, au premier paragraphe, le Conseil de sécurité lance un appel :

« en faveur d'une cessation totale des hostilités fondée, en particulier, sur la cessation immédiate par le Hezbollah de toutes les attaques et la cessation immédiate par Israël de toutes les offensives militaires ».

Le Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises ces dernières semaines, appelant à la désescalade. Mais, les attaques et les hostilités se sont plutôt intensifiées. En réaction à l'offensive persistante du Hezbollah, Israël a mené des frappes aériennes de grande envergure au Liban, y compris à Beyrouth, et des opérations terrestres des Forces de défense israéliennes au Liban ont été lancées. Chaque jour, nous comptons de plus en plus d'attaques et de victimes. Ce cycle de violence doit cesser. Nous devons éviter toute nouvelle escalade susceptible de déboucher sur une guerre totale au Moyen-Orient. Nous invitons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter un nouveau conflit, qui pourrait avoir des répercussions mondiales.

Le Japon est vivement préoccupé par la situation humanitaire désastreuse que connaît le Liban. Plus de 2 000 personnes ont été tuées et des milliers d'autres blessées au cours de l'année écoulée ; parmi elles, de nombreux civils, dont des femmes et des enfants. Des hôpitaux et des écoles sont attaqués. Toutes les parties doivent se rappeler les obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, et prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour éviter les pertes civiles. En outre, plus d'un million de personnes au Liban ont été contraintes de fuir leur domicile pour se mettre à l'abri et chercher de quoi manger, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Le Japon a fourni au total plus de 290 millions de dollars d'aide humanitaire au Liban depuis 2012, et nous envisageons d'offrir une aide supplémentaire, en fonction

des besoins de la population qui se trouve dans la situation désastreuse en cours.

Même en ces temps difficiles, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) reste au Liban et continue de s'acquitter de son mandat. L'information de ce matin selon laquelle deux soldats de la paix de la FINUL ont été blessés après qu'un char des Forces de défense israéliennes a tiré en direction d'une tour d'observation du quartier général de la FINUL à Naqoura nous inquiète vivement. Nous respectons pleinement le travail de la FINUL, et demandons que toutes les mesures soient prises pour garantir la sécurité de ses soldats de la paix.

Le monde est au bord d'une crise mondiale. Une nouvelle escalade au Moyen-Orient aurait des conséquences dévastatrices partout dans le monde, notamment une crise énergétique. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter cela. Aussi, nous appelons à nouveau à un cessez-le-feu immédiat au Liban et à Gaza. Nous demandons instamment à tous les acteurs régionaux d'agir de manière responsable et avec retenue pour mettre un terme au cycle dangereux d'attaques et de représailles. Une solution diplomatique dans la région est le seul moyen d'aller de l'avant.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance à la demande de la France. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés importants.

L'appel retentissant et résolu lancé par nos dirigeants lors du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session et les appels répétés du Conseil en faveur d'un cessez-le-feu, rappelant la nécessité pour le Hezbollah et Israël de faire preuve de la plus grande retenue, sont restés lettre morte. Il est préoccupant de constater que le conflit est entré dans une nouvelle phase de bombardements à grande échelle au-dessus du sud du Liban par les Forces de sécurité israéliennes et d'opérations terrestres soutenues dans le sud-ouest du Liban. De plus, nous prenons note des récentes déclarations du Hezbollah, qui s'est engagé à poursuivre la lutte contre Israël jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu soit conclu à Gaza, et s'est déclaré prêt à mener une longue bataille.

En ce moment même, de violents combats se poursuivent au Liban, avec des échanges intenses signalés dans tout le pays, y compris le long de toute la zone nord-ouest de la Ligne bleue, désormais désignée comme zone

militaire d'accès réglementé, la quatrième zone de ce type établie à ce jour, et dans la capitale, Beyrouth.

Ces attaques, menées tant au Liban qu'en Israël, ont entraîné une augmentation considérable du nombre de morts et de personnes déplacées, avec des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de la région. Les autorités sanitaires libanaises font état d'un bilan cumulé d'environ 2 083 morts et 9 869 blessés depuis le 8 octobre 2023, dont 1 500 rien qu'au cours des deux dernières semaines. Les attaques du Hezbollah et d'autres groupes au sud de la Ligne bleue auraient également causé la mort d'au moins 49 Israéliens au cours de l'année écoulée. Parmi les personnes décédées, on compte des femmes, des enfants, des membres du personnel paramédical et des pompiers.

La Sierra Leone se déclare vivement préoccupée par la sécurité des civils et avertit les parties au conflit que prendre délibérément pour cible des civils et des infrastructures civiles critiques constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. Nous exhortons par conséquent les parties au conflit à cesser de bombarder aveuglément les populations et à protéger les civils. Nous appelons à nouveau les deux parties au conflit à la plus grande retenue, et insistons sur la nécessité urgente d'une désescalade immédiate et d'un cessez-le-feu.

La crise humanitaire dégénère rapidement en une situation de crise aiguë. Selon l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF, 96 établissements de santé, dont quatre hôpitaux, ont été fermés dans le sud du Liban. Nous prenons note des informations selon lesquelles, à Bint Jbeïl samedi, les forces israéliennes ont tiré sur des cibles du Hezbollah qui étaient adjacentes à un hôpital, et les actions militaires israéliennes qui ont suivi auraient empêché les équipes de secours d'évacuer les patients et le personnel médical. Nous prenons également note des affirmations des autorités israéliennes selon lesquelles les combattants du Hezbollah utilisent les hôpitaux pour lancer des attaques, au mépris du droit des conflits armés. Nous condamnons tous les actes qui consistent à utiliser des infrastructures civiles protégées à des fins militaires, et nous exhortons toutes les parties à respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de nécessité, qui sont consacrés par le droit international humanitaire. La Sierra Leone demande instamment à toutes les parties de respecter l'obligation de ne pas prendre pour cible les personnes et les biens protégés, y compris les centres de santé, les hôpitaux et les équipes médicales.

Les nombreux ordres d'évacuation émis par Israël dans le sud du pays et dans la banlieue sud de Beyrouth auraient fait fuir les habitants d'au moins 130 villes

et villages du sud du Liban. Les autorités libanaises estiment que plus d'un million de personnes ont été déplacées. Au 2 octobre, l'Organisation internationale pour les migrations avait recensé 541 527 personnes déplacées, dont 173 800 résideraient dans plus de 900 abris collectifs. Jusqu'à samedi, 289 245 Syriens et 93 033 Libanais étaient entrés en Syrie et, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, environ 5 695 Libanais sont entrés en Iraq à ce jour. Plus de 60 000 personnes demeurent déplacées du nord d'Israël.

Les autorités libanaises ont annoncé un nouveau report du début de l'année scolaire de l'enseignement public, qui devrait désormais commencer le 4 novembre. À ce jour, environ 40 % des 1,25 million d'étudiants que compte le pays ont été déplacés.

La Sierra Leone se déclare vivement préoccupée par le sort des migrants, en particulier des travailleurs migrants, et prie tous les acteurs de traiter les personnes protégées et les personnes déplacées par les combats avec dignité et sans discrimination. Les organismes compétents des Nations Unies sont invitées à contribuer à l'amélioration de la situation des migrants pris dans les combats.

La Sierra Leone félicite les États Membres qui ont répondu à l'appel à l'aide humanitaire, notamment les Émirats arabes unis qui ont fourni 205 tonnes supplémentaires de matériel médical et de fournitures humanitaires, l'Égypte qui a fourni 22 tonnes d'aide humanitaire et la Jordanie qui a fourni une aide alimentaire au Liban ces derniers jours. De plus, nous nous félicitons de l'annonce par les États-Unis d'une aide humanitaire supplémentaire de 157 millions de dollars, et par la Suède d'une aide supplémentaire de 83,5 millions de couronnes suédoises destinée au Liban. Les efforts de soutien humanitaire consentis par ces pays et de nombreux autres pays et organisations doivent s'accompagner d'une détermination similaire à mettre fin à ce conflit et aux souffrances des personnes prises dans cette crise.

La Sierra Leone félicite la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour la coordination des activités de soutien à l'Armée libanaise, principalement pour les mouvements du personnel, du matériel et des véhicules, ainsi que pour la coordination d'une mission humanitaire pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et World Vision Lebanon, transportant des denrées alimentaires et des fournitures de secours essentielles de Beyrouth jusqu'aux personnes déplacées à Tyr.

En tant que pays fournisseur de contingents, nous savons que nos soldats de la paix déployés au sein de la

FINUL servent dans ce qui est actuellement l'environnement le plus difficile. De violents combats se poursuivent dans la zone d'opérations de la FINUL, causant des dommages à plusieurs positions des Nations Unies, et de ce fait, deux soldats de la paix des Nations Unies ont été blessés. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la poursuite des activités militaires israéliennes à proximité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, près de Maroun el-Ras, et par les frappes à proximité du personnel de l'Armée libanaise. Nous condamnons les actes dans lesquels les soldats de la paix sont utilisés comme boucliers humains et tous les actes qui mettent leur vie en péril. Nous exhortons toutes les parties à garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et à respecter l'inviolabilité des locaux des Nations Unies.

La Sierra Leone se joint au Secrétaire général pour exprimer sa gratitude et son admiration à nos soldats de la paix. Nous réaffirmons que nous sommes favorables à ce que la FINUL continue d'exécuter son mandat dans la mesure du possible.

La Sierra Leone appelle en outre les parties à utiliser les canaux diplomatiques, y compris les bons offices de l'ONU, pour éviter une nouvelle escalade et le risque d'une guerre qui impliquerait des acteurs extérieurs à la région. Le Conseil doit maintenant s'exprimer d'une seule voix pour exiger la pleine application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). Tous les camps doivent s'accorder sur un cessez-le-feu comme préalable à la réinstallation des habitants déplacés dans le sud du Liban et le nord d'Israël.

Pour terminer, la Sierra Leone invite une fois de plus les parties à réfléchir aux conséquences mondiales de leurs actions et à s'engager de nouveau en faveur de la cessation des hostilités. Nous prions instamment le Conseil de sécurité d'agir de façon décisive pour arrêter les violences, faire appliquer un cessez-le-feu, obtenir la libération des otages et des prisonniers, faciliter l'accès à l'aide humanitaire, lutter contre l'impunité et œuvrer pour une solution juste et durable qui respecte les droits de toutes les personnes. Il nous faut mettre un terme à l'occupation de la Palestine et, comme le demande la Cour internationale de Justice, appliquer la solution des deux États et choisir un avenir de paix, de stabilité et de dignité pour les Palestiniens, les Israéliens et toute la région.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés.

L'année a été marquée par une escalade des échanges de tir de part et d'autre et de la Ligne bleue. Une fois encore, les civils, dont une majorité de femmes et d'enfants, sont les plus touchés. La spirale des représailles et de l'intensification des tensions a viré à la confrontation militaire, produisant des effets dévastateurs sur tout le Liban et étendant sa menace à l'ensemble de la région.

La Slovénie réitère son appel à une cessation immédiate des hostilités et à l'instauration urgente d'un cessez-le-feu régional. Nous appelons le Hezbollah à cesser sans délai ses attaques contre Israël. Nous appelons Israël à annuler son opération militaire au Liban. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban doivent être pleinement respectées par toutes les parties. Nous sommes au bord d'une guerre régionale totale. En premier lieu, il est plus capital que jamais que les pays qui ont de l'influence sur les acteurs et les pays de la région s'en servent pour les inciter à la retenue. En second lieu, il convient d'exercer cette influence afin de désamorcer les tensions et d'obtenir un engagement en faveur de la paix et de la stabilité, notamment par la pleine application de la résolution 1701 (2006).

La Slovénie insiste sur la nécessité de garantir et de respecter la sûreté et la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les activités de la FINUL sont sensiblement perturbées par les affrontements militaires au Liban. La présence de la Force sur le terrain reste un facteur de stabilité. Nous rappelons à toutes les parties qu'elles sont tenues de veiller à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix et de respecter pleinement le caractère inviolable des installations des Nations Unies. Nous condamnons toutes les attaques contre les Casques bleus, y compris les tirs effectués aujourd'hui par Israël sur le quartier général et d'autres positions de la FINUL. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux soldats blessés. Nous profitons de l'occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux Casques bleus et aux pays qui fournissent des contingents.

La Slovénie appelle toutes les parties à respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Nous condamnons fermement les actions qui ont déjà fait un grand nombre de victimes civiles, y compris des morts parmi les travailleurs humanitaires et le personnel de santé. Nous sommes affligés par l'ampleur des déplacements, les dommages colossaux infligés aux infrastructures civiles et l'augmentation alarmante des besoins humanitaires dans tout le pays. Nous nous tenons aux côtés du peuple libanais, au moment où il se heurte à

de nouveaux problèmes humanitaires, qui viennent s'ajouter à l'instabilité économique, sociale et politique.

Il s'est à présent écoulé plus d'un an depuis le début de la guerre à Gaza, dont nous pouvons tous retenir que la violence, si on ne l'endigé pas, entraîne plus de violence, au point d'aboutir à une catastrophe sans précédent. Les bombardements, les destructions et les déplacements sont en train de faire du Liban le prochain Gaza. Nous nous inquiétons vivement des parallèles que nous voyons sur le terrain, notamment les déclarations des dirigeants israéliens. Le Conseil ne doit pas procéder comme il l'a fait pour Gaza. Nous devons agir. Il faut des solutions politiques, pas militaires. La seule sortie de cette spirale passe par la diplomatie. Cette voie n'est jamais pavée de missiles, de roquettes, d'attaques terrestres ou de souffrances humaines. Elle est pavée du courage de dirigeants prêts à faire des choix difficiles mais décisifs dans l'intérêt de leurs nations.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés.

Cela fera un an cette semaine qu'ont débuté les échanges de tirs quasi-quotidiens de part et d'autre de la Ligne bleue, qui ont emporté, déraciné et dévasté bien trop de vies. Des deux côtés de la Ligne bleue, les civils n'en peuvent plus d'attendre le retour de la sécurité et de la stabilité.

Malte est profondément préoccupée par la montée des violences dans tout le Moyen-Orient, y compris les tirs de roquettes du Hezbollah et d'autres groupes armés en direction d'Israël et l'opération militaire israélienne au-delà de la Ligne bleue dans le sud du Liban. Nous sommes également alarmés par les bombardements israéliens, qui déciment les civils, et entraînent des conséquences dramatiques pour le Liban et sa population.

Les opérations militaires israéliennes ont déjà entraîné le déplacement de plus d'un million de Libanais, tandis que 60 000 Israéliens ne sont toujours pas en mesure de regagner leurs foyers dans le nord d'Israël. On estime que 400 000 enfants ont actuellement besoin d'aide humanitaire au Liban. Les évacuations forcées, parfois annoncées seulement quelques heures à l'avance, sont beaucoup trop nombreuses. Plus de 2 000 personnes ont été tuées ces deux dernières semaines, selon le Ministère libanais de la santé. Les attaques israéliennes contre les installations médicales, les ambulances et les quartiers résidentiels plongent le système de santé dans le chaos. Depuis le 17 septembre, on a recensé 16 attaques contre

des centres de soins, qui ont fait 65 morts et 40 blessés parmi les soignants. Seul un cessez-le-feu régional immédiat peut permettre d'obtenir la libération des otages retenus à Gaza, de désamorcer la situation extrêmement dangereuse qui a cours au Liban et de garantir que les secours humanitaires parviennent à ceux qui en ont besoin. Nous devons mettre fin à la souffrance insupportable de tous les civils.

En ce qui concerne le Liban, comme le Secrétaire général l'a souligné la semaine dernière (voir S/PV.9738), il faut se pencher sur ce qui reste du cadre établi par le Conseil dans la résolution 1701 (2006). La voie à suivre pour sortir de la crise est claire, mais la fenêtre d'opportunité se resserre à toute vitesse. L'emploi des armes par des groupes non étatiques, notamment la branche militaire du Hezbollah, constitue une violation des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). La souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être respectées par tous les acteurs. Il est impératif que l'État libanais exerce un contrôle exclusif sur les armes sur l'ensemble de son territoire. Les frappes menées par-delà la Ligne bleue font des morts parmi les civils, y compris des femmes et des enfants, en plus de compromettre la sécurité et d'exacerber les tensions.

Les soldats de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) sont toujours là, et le drapeau de l'ONU reste hissé malgré la demande d'Israël de déplacer les contingents. Les faits récents témoignent du peu de cas qu'il est fait des protections accordées aux installations et au personnel des Nations Unies en vertu du droit international. On citera notamment l'attaque au char perpétrée ce matin par les Forces de défense israéliennes contre un mirador de la FINUL, assaut qui a fait deux blessés parmi les soldats de la paix. Malte juge inacceptable toute tentative de porter atteinte à la sécurité des Casques bleus. En tant que pays qui fournit des contingents, elle est solidaire de tous les pays qui font de même. L'action menée par la FINUL pour faciliter les échanges entre les parties, atténuer les risques d'erreur d'appréciation et empêcher une nouvelle escalade est plus indispensable que jamais.

Pour conclure, aucune solution militaire n'est porteuse d'avenir pour les Israéliens, les Palestiniens et les Libanais. Seule une solution politique, passant par la pleine application de la résolution 1701 (2006), peut amener la paix, la sécurité et la prospérité. Des deux côtés de la Ligne bleue, les civils sont fatigués et effrayés. Plus de violence et de destruction ne régleront pas les problèmes sous-jacents et n'amélioreront la sécurité de

qui que ce soit sur le long terme. Seule une solution négociée permettra de rétablir la sécurité et la stabilité que les civils des deux camps appellent de leurs vœux et qu'ils méritent. L'heure est venue d'agir.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous prenons note de l'initiative de la France de demander la tenue de la séance d'aujourd'hui à la suite de l'intensification des hostilités dans la République du Liban, un pays ami. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de leurs exposés sur l'évolution alarmante de la situation dans la zone frontalière entre le Liban et Israël.

Sous nos yeux, une escalade de violence sans précédent dans la bande de Gaza s'étend bien au-delà de la zone du conflit israélo-palestinien et déstabilise de plus en plus de pays au Moyen-Orient. Aujourd'hui, après Gaza, c'est au tour de Beyrouth de se retrouver au cœur de la crise qui embrase toute la région. Le monde entier a vu défiler de nombreuses images déchirantes du bombardement de Beyrouth. En outre, il apparaît de plus en plus clairement qu'Israël méprise avec arrogance l'opinion de la communauté internationale, de l'ONU et du Conseil de sécurité, et qu'il préfère l'escalade à la diplomatie. La cyberattaque sans précédent, qui a touché des milliers d'innocents, a été suivie de frappes aériennes massives israéliennes sur le sud et le centre du Liban. Le 1^{er} octobre, malgré les appels au cessez-le-feu lancés par certains membres de la communauté internationale et les protestations d'autres, les Forces de défense israéliennes ont lancé leur « opération terrestre limitée ». Dans le même temps, le Hezbollah mène une riposte contre le territoire israélien, attaquant des installations militaires en plein cœur d'Israël, au sud de Haïfa et près de Tel-Aviv.

Des centaines de drones de reconnaissance et d'attaque survolent jour et nuit le sud du Liban. Toutes les heures, les avions de l'armée de l'air israélienne effectuent des tirs de missiles et des bombardements massifs, prenant pour cible les lieux où soi-disant se trouvent des armes, des combattants et des commandants du Hezbollah, ainsi que les infrastructures militaires et même civiles du mouvement chiite, y compris des centres médicaux et des médias. Le cynisme de ces attaques est déconcertant. Certaines d'entre elles sont commises dans des quartiers densément peuplés de Beyrouth et d'autres villes libanaises. Il semblerait que Jérusalem-Ouest non seulement foule aux pieds les principes du droit international humanitaire, mais considère également les victimes civiles comme des dommages collatéraux, comme le veut

le proverbe selon lequel « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ».

Lors de l'attentat du 27 septembre, qui a coûté la vie au Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, six tours d'habitation ont été réduites à un tas de décombres, de même que tous les civils qui s'y trouvaient au moment de l'attaque. Les mises en garde adressées pour la forme aux Libanais pour les inciter à quitter certaines zones ou installations s'avèrent irréalisables. En conséquence, le nombre de victimes civiles augmente de jour en jour et est bien supérieur aux pertes enregistrées dans les rangs du mouvement chiite.

Rien ne saurait justifier de nouvelles victimes civiles, qui se comptent déjà par milliers. Nous exprimons notre solidarité avec les dirigeants et la population du pays du Cèdre, qui subit une fois de plus l'agression militaire israélienne. Bien que l'invasion terrestre du Liban se soit jusqu'à présent limitée à quelques zones, plus d'un million d'habitants du sud du pays ont déjà été contraints de fuir leur foyer et sont déplacés à l'intérieur du pays. Plus de 400 000 personnes ont réussi à franchir la frontière avec la Syrie voisine avant que l'armée de l'air israélienne ne détruise la route située près du poste frontière de Masnaa au moyen d'une frappe ciblée, bloquant ainsi les liaisons de transport entre Beyrouth et Damas.

D'après ce que nous savons, les soldats de la paix des Nations Unies ont également été pris pour cible par Israël. Nous sommes tous conscients qu'il s'agit d'un crime de guerre qui mérite notre réaction la plus ferme.

Les raids militaires israéliens sur le territoire libanais donnent lieu à de violents affrontements avec les combattants du Hezbollah, les deux parties subissant de lourdes pertes et se repliant sur leurs positions initiales. D'une manière générale, les forces en présence sont inégales. Israël démontre sa volonté d'anéantir son ennemi à tout prix, sans se soucier le moins du monde des pertes civiles. En d'autres termes, le même scénario que celui auquel nous avons assisté à Gaza se déroule maintenant au Liban.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité observe en silence la machine de guerre israélienne qui plonge systématiquement toute la région dans le chaos. C'est la faute des États-Unis d'Amérique, qui ont paralysé le Conseil de sécurité, alors que, conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil a pour mandat de maintenir la paix et la sécurité internationales et dispose des outils indispensables pour mettre un terme à la violence.

Les discussions sur le sort des otages israéliens encore détenus par le Hamas ont subitement cessé, tout comme les débats sur la mise en œuvre de la résolution 2735 (2024), vantée par les États-Unis, qui a entériné le « plan Biden ». Nos collègues américains soulèvent aussi moins fréquemment ces questions au Conseil de sécurité, mais ils continuent néanmoins de bloquer toute tentative des membres du Conseil d'adopter une décision qui permettrait d'instaurer un cessez-le-feu dans la région.

Israël tente maintenant le tout pour le tout, malgré l'expérience amère de sa campagne de 2006. Ses complices américains sont contraints de faire de même, et agissent selon le principe du « tout ou rien », alors même que l'action du pays est limitée en raison des élections qui approchent à grands pas. La situation est claire. La seule question qui subsiste est de savoir ce que les membres du Conseil de sécurité doivent faire dans de telles circonstances. Nous ne pouvons pas parler au nom de nos collègues, mais nous demeurons convaincus que le Conseil doit donner la priorité à un cessez-le-feu urgent dans la bande de Gaza. Ce cessez-le-feu sera suivi d'une désescalade de la situation politique et militaire au Liban et dans l'ensemble du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus qu'une paix durable au Moyen-Orient ne pourra être instaurée qu'après le règlement de ce problème fondamental, la question palestinienne, et le lancement ultérieur d'un processus de règlement politique global dans le cadre juridique international bien connu.

Nous exigeons également l'application intégrale de la résolution 1701 (2006), laquelle dispose clairement qu'Israël est tenu de cesser toutes les offensives militaires, de retirer ses forces armées du Sud-Liban et de mettre fin à l'occupation du territoire libanais. Le texte impose également au Hezbollah l'obligation de retirer ses forces au nord du Litani. Nous exprimons notre plein appui à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et soulignons que la sécurité des soldats de la paix doit être assurée, ceux-ci étant exposés à des risques imprévisibles du fait de la présence d'Israël le long de la Ligne bleue.

Pour atteindre ces objectifs, la Russie est prête à exploiter la totalité de l'important arsenal de mesures et de moyens dont dispose le Conseil. Nous savons ce que nous ferons, mais malheureusement, nous ne sommes pas aussi sûrs de certains de nos collègues au Conseil, dont la volonté première consiste à éviter de mettre leurs alliés des États-Unis dans une position inconfortable. Ils sont tout au plus prêts à prononcer de beaux discours creux dans cette salle.

Pour notre part, nous continuerons de déployer des efforts diplomatiques pour désamorcer la situation et éviter un scénario catastrophique pour l'ensemble du Moyen-Orient. Le 3 octobre, la Fédération de Russie a envoyé une cargaison d'aide humanitaire à Beyrouth. Nous constatons que beaucoup de nos collègues en font de même. Néanmoins, les efforts humanitaires sont clairement insuffisants étant donné qu'Israël et les États-Unis jettent de l'huile sur le feu de l'escalade la plus destructrice au Moyen-Orient et bafouent de manière flagrante le droit international et la Charte des Nations Unies. Pourtant, certains prennent le Conseil en otage, ayant déjà opposé cinq fois leur veto pour défendre les intérêts israéliens, tout en attribuant cyniquement l'inefficacité du Conseil à la nécessité de le réformer. Nous sommes collectivement responsables de l'efficacité du Conseil. Nous avons le pouvoir d'être efficaces dès maintenant. Nous sommes prêts à collaborer avec tous ceux pour qui la Charte des Nations Unies et le droit international ne sont pas de vains mots.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Comme mes collègues, je voudrais remercier la France d'avoir demandé cette séance d'urgence, ainsi que la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs interventions.

La Suisse est préoccupée au plus haut point par l'intensification du conflit entre Israël et le Hezbollah. Lors des deux dernières semaines, plus de 1 500 personnes ont été tuées, dont de nombreux civils et plus de 120 enfants. Le système de santé libanais est au bord de l'effondrement, une grande partie du pays est soumise à des ordres d'évacuation d'Israël et plus d'un million de personnes ont déjà été déplacées, selon le Ministère libanais de la santé.

En même temps, le Hezbollah continue de lancer des roquettes sur Israël, y compris jusqu'à Tel-Aviv. Ces tirs ont fait des morts, des blessés et des dégâts. De plus, ils continuent d'empêcher le retour des personnes déplacées du nord d'Israël.

La Suisse condamne les attaques du Hezbollah contre Israël et sa population, ainsi que toutes les autres violations du droit international pour lesquelles ce groupe est responsable. La Suisse condamne aussi toutes les violations du droit international par Israël au Liban, notamment les frappes aériennes ayant provoqué de nombreuses victimes civiles. Toutes les hostilités doivent cesser immédiatement. La souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et d'Israël doivent être respectées.

La rhétorique incendiaire et les menaces de poursuite des hostilités sont irresponsables et doivent également prendre fin.

Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, on l'a entendu. Cette guerre va attiser la haine des deux côtés et rendre une solution pacifique d'autant plus difficile à l'avenir. La Suisse appelle à un cessez-le-feu immédiat. Nous soutenons tous les efforts pour arriver à une solution diplomatique. Toutes les parties doivent se réengager en vue de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006). Cette résolution est reconnue par tous et dresse le chemin pour résoudre les causes sous-jacentes du conflit.

Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties, en toutes circonstances. Les attaques contre les civils sont interdites. Les parties doivent en tout temps distinguer entre civils et combattants, et prendre toutes les précautions possibles pour épargner les civils, y compris le personnel humanitaire. Nous rappelons que les infrastructures médicales et le personnel médical bénéficient en outre d'une protection spécifique. Il est inacceptable que de nombreux civils, y compris des secouristes, ainsi que du personnel médical, aient été tués. Nous rappelons que les attaques dirigées contre les civils et l'infrastructure civile indispensable constituent des crimes de guerre sur lesquels les États compétents ont l'obligation d'enquêter et de poursuivre les suspects.

Nous condamnons fermement les tirs des Forces de défense israéliennes sur les positions de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui ont fait des blessés aujourd'hui. La lumière doit être faite sur ces incidents et sur les responsabilités. Nous attendons des Forces de défense israéliennes et du Hezbollah qu'ils garantissent la sécurité des contingents. En tant que fournisseur de contingents par l'intermédiaire de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, la Suisse soutient pleinement la FINUL dans la mise en œuvre de son mandat et la décision de maintenir toutes les positions. De plus, nous saluons les efforts que la FINUL et le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban continuent à livrer pour la déconfliction, pour réduire les tensions et assurer la liaison entre les parties.

De même, nous saluons l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies, mais aussi par des organisations non gouvernementales ou des volontaires. Hier, le Gouvernement suisse a d'ailleurs signifié son intention d'allouer 7 millions de francs supplémentaires

d'aide humanitaire pour répondre aux besoins de la populations

Nous exhortons toutes les parties dans la région à la retenue, au strict respect du droit international et à œuvrer urgemment à la désescalade. Tout autre comportement peut conduire à un embrasement régional. Le Conseil doit s'exprimer d'une voix unie pour obtenir un cessez-le-feu au Liban et soutenir les parties à retrouver la voie diplomatique. Faisons tout pour que les civils ne continuent pas à payer le prix de l'incapacité à trouver de solution politique et qu'ils puissent, enfin, vivre en paix et en sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Que l'on veuille bien m'excuser de prendre à nouveau la parole. Je serai très bref, mais je dois répondre aux commentaires de notre collègue russe.

La Russie, comme je l'ai dit à maintes reprises, n'est pas en mesure de critiquer un quelconque pays compte tenu des atrocités qu'elle commet chaque jour en Ukraine. C'est la Russie qui viole de manière flagrante la Charte des Nations Unies. En fait, elle a planté un pieu dans le cœur de la Charte. Aussi, il importe que nous nous en souvenions tous. La Russie voudrait qu'on l'oublie ; mais nous n'oublierons pas.

La Présidente : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons entendu ces propos à maintes reprises. J'ai une forte impression de déjà-vu. C'est la seule chose que le représentant des États-Unis a à dire en réponse aux critiques légitimes sur le rôle des États-Unis dans la crise du Moyen-Orient.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Hachem (Liban) (*parle en arabe*) : Nous remercions la France d'avoir demandé la tenue de la présente séance et la présidence suisse du Conseil de sécurité de l'avoir organisée. Nous remercions M^{me} DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour leur exposés utiles.

Nous sommes de retour au Conseil après la séance tenue la semaine dernière (voir S/PV.9738), alors que des bombardements intensifs se poursuivent contre des villages, des villes et des agglomérations du Liban. Les tentatives d'incursions terrestres d'Israël se sont multipliées. Les forces israéliennes ont violé les frontières libanaises internationalement reconnues ainsi que la Ligne bleue, et ont pénétré dans de nombreux villages frontaliers, en violation flagrante et directe de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1701 (2006). Il s'agit clairement d'un acte d'agression contre la souveraineté d'un État indépendant et Membre fondateur de l'ONU. Par conséquent, le Conseil doit condamner cette invasion et adopter immédiatement une résolution pour y mettre fin et engager les forces israéliennes à se retirer jusqu'aux frontières internationalement reconnues, qui ont été réaffirmées par la Convention d'armistice général de 1949.

Les efforts diplomatiques n'ont jusqu'à présent pas permis d'obtenir un cessez-le-feu, malgré tous les messages clairs du Liban soutenant l'appel lancé en ce sens. La machine israélienne à tuer, à détruire et à déplacer continue de tuer des civils libanais et de déplacer un quart de la population libanaise, en raison de bombardements destructeurs, de l'invasion terrestre et de meurtres délibérés. La gravité de la tragédie humanitaire résultant de la violation absolue du droit international humanitaire par Israël est indescriptible. Le nombre de victimes s'élève à 2 141, dont la plupart sont tombées au cours des deux dernières semaines, en plus des 22 martyrs et des 117 blessés du dernier massacre, qui a eu lieu aujourd'hui dans l'une des zones les plus densément peuplées de Beyrouth.

Israël n'épargne pas les infrastructures civiles dans son agression. Les bombardements israéliens ont mis hors service plusieurs hôpitaux et ont coupé le point de passage de Masnaa, principal point de passage entre le Liban et la Syrie, utilisé par des milliers de Libanais et de Syriens déplacés fuyant les horreurs de l'agression. Israël a bombardé la principale ligne d'approvisionnement en eau du Litani, qui sert à irriguer de vastes zones agricoles, et a pris pour cible les environs du site archéologique romain de Baalbek, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous nous demandons quel est l'intérêt militaire de prendre pour cible un point de passage frontalier crucial, une station d'eau importante et un site archéologique culturel et historique. Nous nous demandons également quel est l'objectif de prendre pour cible des journalistes, des travailleurs humanitaires et du personnel médical. Est-ce là l'opération militaire précise et chirurgicale dont ils parlent ?

Nous remercions tous les pays frères et amis qui aident le Liban à faire face à cette crise humanitaire. Nous leur exprimons nos remerciements et notre reconnaissance. Cependant, nous sommes encore loin de répondre à tous les besoins pour soulager les familles déplacées en raison du bombardement systématique des zones résidentielles. L'appel d'urgence pour le Liban n'est financé qu'à hauteur de 12 %, alors même que son montant total ne dépasse pas 426 000 000 dollars. C'est pourquoi nous prions la communauté internationale de fournir un soutien urgent et suffisant pour nous aider à répondre aux besoins. Le Liban a fortement contribué aux efforts de la communauté internationale pour gérer la crise des déplacements au cours des 13 dernières années. Il mérite donc d'être soutenu aujourd'hui en ces temps difficiles. Nous remercions la France d'organiser, le 24 octobre, une conférence internationale de soutien au Liban, et nous invitons tous les pays à y participer activement.

Les bombardements, la guerre et l'invasion n'apporteront ni la sécurité ni la sûreté ni la stabilité. Les solutions diplomatiques, la mise en œuvre des résolutions internationales et le respect du droit international et du droit international humanitaire sont les seuls moyens de mettre fin à cette guerre et à cette agression. La résolution 1701 (2006), à laquelle le Liban est pleinement attaché, reste la solution idéale. Le Liban réaffirme également son attachement à l'initiative franco-américaine annoncée le 25 septembre et soutenue par des pays arabes frères et amis. Cette initiative appelle à un cessez-le-feu immédiat de 21 jours, au cours duquel les questions frontalières pendantes seront abordées. Nous avons été informés qu'Israël avait accepté cette initiative, avant de se rétracter et d'intensifier son agression.

Nous remercions une nouvelle fois la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui opère dans le sud. Nous rendons hommage à ses efforts, à ses sacrifices et à tout ce qu'elle fait pour la paix dans la région. Nous saluons la position que la FINUL a prise face à la pression croissante exercée par Israël. Nous nous félicitons de sa décision ferme et courageuse de ne pas céder à la pression et au chantage israéliens et de ne pas se retirer de ses positions. Nous remercions une nouvelle fois les 49 pays fournisseurs de contingents qui participent à la FINUL. Nous les remercions pour leur engagement ferme en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous condamnons également les attaques israéliennes contre les positions de la FINUL ainsi que la violation de ses locaux, qui mettent en péril la sûreté et

la sécurité de son personnel et de ses installations. La dernière de ces attaques a eu lieu aujourd'hui, Israël ayant ouvert le feu sur le quartier général et les positions de la FINUL, faisant deux blessés parmi les soldats de la paix, après qu'un char israélien de type Merkava a tiré sur la tour de contrôle du quartier général de la FINUL à Naqoura. Cette attaque grave prouve qu'Israël reste sourd aux appels de l'ONU et du Secrétaire général. Elle prouve également qu'Israël ne se soucie pas des préoccupations des pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix, ni des préoccupations de l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi il est nécessaire de protéger la vie des soldats de la paix et d'assurer leur sécurité et celle de leurs installations. Nous condamnons l'attaque perpétrée aujourd'hui contre la FINUL, qui n'est qu'un nouvel épisode à ajouter à la longue série d'attaques israéliennes contre cette force.

Je répète une fois de plus que le peuple et le Gouvernement libanais sont contre la guerre et pour un cessez-le-feu immédiat au Liban. Le Liban est prêt à trouver une solution diplomatique et à faciliter la mission des deux médiateurs, les États-Unis et la France. La partie israélienne a tort de tenter de saper la résolution 1701 (2006) en créant une nouvelle réalité militaire sur le terrain pour obtenir des solutions injustes. Les personnes déplacées ne peuvent pas retourner chez elles sans un accord. Pour être pérenne et durable, la solution doit donc être juste et équitable pour toutes les parties. Toute solution imposée et injuste sera lacunaire et temporaire, et s'effondrera à la première occasion. Travaillons ensemble et œuvrons activement pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés.

Ce conflit a commencé par une décision prise par Hassan Nasrallah. C'est Nasrallah qui a choisi de lier son destin et celui du Hezbollah à celui du Hamas. Il s'est associé à la guerre menée par le Hamas contre Israël, sachant pertinemment que cette guerre infligerait des souffrances au Liban et à Israël. Et le Conseil a été prévenu. Le 20 septembre, dans cette salle, j'ai exhorté les membres du Conseil à agir avant qu'il ne soit trop tard. Voici ce que je leur ai dit :

« Le moment venu, il ne faudra pas nous reprocher d'avoir protégé notre peuple. Il est temps que

d'autres s'expriment et agissent, avant que nous ne soyons obligés de le faire. » (S/PV.9730. p.20)

Le silence du Conseil nous a forcé la main. Aujourd'hui, alors que nous sommes devant les conséquences de la décision de Nasrallah, nous devons également regarder vers l'avenir.

Tout comme je l'ai dit hier lorsque nous avons discuté de l'avenir de Gaza sans le régime du Hamas (voir S/PV.9744), nous devons aujourd'hui discuter de l'avenir du Liban, un Liban libéré de l'emprise du Hezbollah. Le peuple libanais souffre depuis trop longtemps de la tyrannie de cette organisation terroriste. Nous savons tous comment ce conflit va se terminer : le Hezbollah sera repoussé au nord du Litani. Mais qui s'assurera de faire respecter cette situation ? Comment pouvons-nous garantir qu'elle ne sera pas à nouveau contournée ? Qui la supervisera ? La réponse est entre les mains de l'Armée libanaise et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Elles doivent se montrer à la hauteur. Non seulement elles doivent s'acquitter de leurs obligations actuelles et respecter la résolution 1701 (2006), mais nous devons également réformer ces obligations. Les mécanismes en place doivent être améliorés et modifiés afin que nous ne nous retrouvions pas dans la même situation dans quelques années.

Il est temps que le Conseil passe enfin à l'action en ce qui concerne la résolution 1701 (2006). Cela fait des années que nous appelons à son application intégrale, tout en mettant en garde contre les violations commises par le Hezbollah. Pourtant, nos appels sont restés lettre morte, certains membres du Conseil choisissant de rejeter la faute sur Israël. Mais Israël n'est pas le seul à avoir besoin de l'action du Conseil. Le peuple libanais, pris en otage par cette organisation terroriste, en a également besoin. Le Hezbollah a créé un État terroriste au sein d'un État en faillite. Il y a deux jours à peine, un rapport du Conseil de sécurité a reconnu que, bien que près de deux décennies se soient écoulées depuis l'adoption de la résolution 1559 (2004), le Hezbollah reste la milice la plus lourdement armée au Liban. Ses armes de pointe ont privé le Liban d'autorité sur son propre territoire. L'Armée libanaise et la FINUL doivent assumer leurs responsabilités et reprendre le contrôle. C'est l'incapacité à le faire qui a conduit au désastre auquel nous assistons aujourd'hui.

La situation le long de la Ligne bleue reste instable, et Israël est en contact étroit avec la FINUL en ce qui concerne sa sécurité. Nous avons recommandé à la FINUL de déplacer ses forces temporairement de cinq kilomètres vers le nord afin de les protéger des dangers

liés à l'intensification des combats. Bien que la FINUL ait choisi de rester, Israël lui demande instamment de reconsidérer cette mesure de précaution pour protéger son personnel.

Soyons clairs : Israël n'a aucune envie d'être présent dans le sud du Liban. Notre objectif est de protéger notre peuple, pas d'occuper le territoire libanais. Mais pour éviter que cela ne se reproduise, le Conseil doit s'assurer que les mécanismes adéquats sont en place pour que l'Armée libanaise et la FINUL puissent s'acquitter de leurs obligations.

Je voudrais m'adresser au représentant libanais, M. Hachem. J'ai écouté ses paroles et ses condamnations avec beaucoup d'attention. Mais, en vérité, il devrait être assis à côté de moi et non à côté du représentant iranien, car qu'il l'admette ou non, Israël, le Liban et le monde libre sont du même côté contre le régime islamique de l'Iran. Ne souhaite-t-il pas que sa nation retrouve sa souveraineté ? Ne souhaite-t-il pas tracer sa propre voie plutôt que de payer le prix de la guerre du Hezbollah ? Ne souhaite-t-il pas voir son peuple prospérer plutôt que de souffrir aux mains de ceux qui agissent pour le compte de l'Iran ? Nous devons tous dire d'une seule voix que l'Iran doit garder ses mains couvertes de sang loin du Liban.

Je l'ai aussi écouté très attentivement lorsqu'il a dit, aujourd'hui et par le passé, que le Liban est pour le peuple libanais, et que son peuple et son gouvernement rejettent la guerre et veulent que la résolution 1701 (2006) soit mise en œuvre. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Et je voudrais m'adresser au peuple libanais.

(l'orateur poursuit en arabe)

La terre du Liban n'appartient qu'aux Libanais, et non aux Iraniens.

(l'orateur reprend en anglais)

Je dis ceci au peuple libanais : le Liban appartient aux Libanais, et non aux Iraniens. Aujourd'hui, le peuple libanais et son gouvernement ont l'occasion rêvée de se débarrasser du joug du terrorisme du Hezbollah. Ils doivent libérer leur population de la tyrannie du Hezbollah, récupérer leur souveraineté et bannir de leurs frontières l'influence destructrice de l'Iran.

Sous la terre, caché aux yeux du monde, nous avons découvert un tunnel du Hezbollah qui débouchait en territoire israélien. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. En même temps que le tunnel, nous avons découvert des cartes détaillées de nos kibboutz du nord, des armes, des missiles antichars et des engins explosifs. Ils se préparaient depuis

des années pour une campagne de terreur très similaire aux horreurs du 7 octobre 2023, mais nous les avons arrêtés. J'encourage vivement les membres du Conseil à imaginer de quoi nous parlerions ici aujourd'hui si nous ne l'avions pas fait. Des communautés entières auraient été anéanties, des enfants arrachés à leurs foyers. Tel était le plan du Hezbollah. C'est un plan que nous continuerons de démolir.

Israël poursuivra ses opérations. Nous affaiblirons les capacités du Hezbollah, nous lui ôterons la possibilité de lancer des attaques contre notre population et nous amoindrions le réseau de terreur qui s'étend dans l'ensemble du sud du Liban. Nos soldats sont actuellement sur le terrain le long de la frontière, au Liban, où ils mettent au jour et hors d'état de nuire les infrastructures du Hezbollah.

Le Hezbollah ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Et tandis qu'Israël fera ce qu'il faut pour protéger sa population, le Conseil doit faire ce pour quoi il a été créé : garantir la paix et la sécurité internationales. Les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) doivent être appliquées. Nous nous acquittons de nos obligations à cette fin, et le Conseil doit nous y aider. Nous avons plus de 70 000 réfugiés internes à cause des roquettes du Hezbollah. Soixante-dix mille enfants qui devraient être en sécurité dans leur foyer, jouer dans leur jardin, aller à l'école, sont aujourd'hui déplacés dans leur propre pays. Pourtant, malgré ces horreurs, le Conseil de sécurité a gardé le silence face à notre appel à l'action.

Les membres du Conseil doivent se tourner vers l'avenir et imaginer la réalité à laquelle nous aspirons tous : un avenir sans Hezbollah pour terroriser Israël et le Liban, un Liban souverain, un avenir apaisé. Si tel est l'avenir que les membres du Conseil veulent vraiment, il n'y a qu'un moyen d'y parvenir : appliquer les résolutions 1701 (2004) et 1559 (2004). Les membres du Conseil doivent exiger que l'Armée libanaise et la FINUL assument enfin leurs obligations et s'occupent de la tâche qu'elles ont pour mandat d'accomplir. Elles doivent aider Israël dans la conduite de ses opérations nécessaires pour repousser le Hezbollah jusqu'au Litani. Que ce jour soit celui où les membres du Conseil auront cessé de se taire. Que ce jour soit celui où ils auront pris fait et cause pour Israël et le peuple libanais contre les forces de la terreur. Que ce jour soit celui où ils auront choisi l'action plutôt que le silence.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance d'urgence éminemment nécessaire. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés.

Nous exprimons notre plus profonde compassion et notre solidarité inébranlable au peuple et au Gouvernement libanais, qui subissent des actes d'agression et des crimes de guerre commis sans relâche par le régime terroriste le plus notoire au monde. La République islamique d'Iran se tient fermement aux côtés du Liban, déterminée à soutenir son peuple, son gouvernement et sa résistance.

Nous condamnons fermement la complicité persistante des États-Unis et de certains États occidentaux, qui consiste à fournir des armements de pointe à Israël pour lui permettre de commettre ses crimes de guerre systématiques et de mener sa guerre génocidaire contre les populations palestinienne et libanaise.

Après plus d'une année de guerre génocidaire israélienne à Gaza, au cours de laquelle plus de 200 000 personnes ont été tuées, blessées ou ensevelies sous les décombres, ce régime terroriste mène à présent une guerre génocidaire contre le Liban, reproduisant la campagne brutale qu'il a menée contre les Palestiniens de Gaza.

Le fait de prendre délibérément pour cible des civils et de détruire des infrastructures civiles est bien plus qu'une violation du droit international : il s'agit d'un crime de guerre manifeste, d'un crime contre l'humanité et d'un génocide. Israël détruit des infrastructures essentielles, massacre des civils innocents et plonge plus avant le Liban dans une catastrophe humanitaire qui ne fait qu'empirer. Les Libanais sont victimes d'une campagne systématique de terreur et de violence qu'Israël a préméditée pour paralyser la nation, éroder sa souveraineté et infliger des souffrances durables à sa population.

Israël représente maintenant une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Ses actes d'agression et de terreur et ses atrocités qui se poursuivent risquent de précipiter la région entière dans une guerre totale.

Au nom de la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne peut pas se permettre de détourner le regard de ces atrocités. Il a l'obligation morale et juridique d'intervenir. Il ne doit pas laisser passer les crimes de guerre commis par Israël sous couvert de légitime défense ou de sécurité, justification que les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni tentent régulièrement de faire valoir

dans cette salle. L'impunité totale avec laquelle Israël continue d'enfreindre le droit international est une tache sur notre conscience collective.

Les responsables du régime israélien sont enhardis par l'appui constant et le soutien prétendument indéfectible des États-Unis. Leurs crimes odieux ne sont pas seulement excusés, mais activement récompensés, et leurs atrocités sont relativisées de manière éhontée devant le monde entier. Ils comptent sur l'appui des États-Unis dans la poursuite de leur funeste campagne de terreur et de destruction.

Alors que le Gouvernement libanais, y compris le Hezbollah, avait souscrit à une proposition conjointe de cessez-le-feu temporaire pour une période de 21 jours, Israël l'a rejetée sans vergogne en lançant un assaut à grande échelle contre le Liban, prenant cruellement pour cible des civils innocents. Afin d'anéantir toute possibilité de cessez-le-feu, le régime a assassiné Seyed Hassan Nasrallah, le Secrétaire général du Hezbollah, personnalité de premier plan dans le monde islamique et garant essentiel de la paix et de la stabilité au Liban. Il était le meilleur espoir qui restait pour faire avancer le processus de cessez-le-feu. Cet assassinat lâche rappelle de façon sinistre un précédent attentat terroriste commis par Israël : l'assassinat de M. Ismail Haniyeh, chef politique du Hamas, à Téhéran. Il a fait voler en éclats tout espoir de cessez-le-feu pour Gaza. Ces actes odieux révèlent les véritables intentions d'Israël, en montrant que le régime ne souhaite nullement la paix ou un cessez-le-feu. Il a pour seul objectif, en réalité, de provoquer une guerre à l'échelle de toute la région.

Le Liban est au bord de l'effondrement humanitaire, et la communauté internationale ne doit pas laisser la catastrophe s'aggraver. Il faut impérativement que l'aide humanitaire soit acheminée sans entrave au Liban. La communauté internationale doit fournir un appui financier et logistique immédiat pour que les fournitures essentielles parviennent effectivement aux populations touchées.

La crédibilité même du Conseil est en jeu. Nous exigeons une action immédiate. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat. Le cessez-le-feu n'est pas une requête, mais une nécessité. Par ailleurs, nous exhortons le Conseil à demander des comptes à Israël pour sa guerre génocidaire et ses atrocités contre les populations libanaise et palestinienne. Le Conseil doit envoyer le message sans équivoque que l'occupation et l'agression israéliennes doivent cesser. Israël doit se conformer pleinement à la résolution 1701 (2006).

Un règlement juste de la crise suppose la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance du Liban, la fin de l'occupation illégale et de l'agression israéliennes et le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient est au bord de l'embrasement, et les populations de la région sont plus que jamais en proie à l'insécurité, prises dans un cycle sans fin de violence, de haine et de vengeance. Plus d'un an après l'attaque terroriste meurtrière menée par le Hamas contre Israël, nous réitérons notre appel à la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2735 (2024), qui conduirait à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, à la libération de tous les otages, à une augmentation massive et durable de l'aide humanitaire dans tout Gaza, à un cessez-le-feu durable et à une issue à la crise, tout en garantissant les intérêts d'Israël en matière de sécurité et la sécurité des civils palestiniens.

Nous déplorons toutes les pertes de vies civiles, et notons avec la plus grande inquiétude le nombre inacceptable de victimes civiles, en particulier parmi les enfants, ainsi que les niveaux catastrophiques de la faim et le risque imminent de famine causés par l'insuffisance de l'aide qui entre à Gaza. Dans l'exercice de son droit de se défendre, Israël doit, en toutes circonstances, s'acquitter pleinement des obligations que lui impose le droit international, y compris le droit international humanitaire.

Aucune solution militaire n'apportera un avenir pacifique durable aux peuples d'Israël et de Palestine ; le seul moyen d'y parvenir est une solution politique fondée sur la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle. Il y a tout juste deux semaines à New York, l'Union européenne, l'Arabie saoudite et la Norvège, en leur qualité de coprésidents, ont lancé l'Alliance mondiale pour la solution des deux États, qui a rallié un nombre important d'États Membres de l'ONU.

Le conflit s'est maintenant étendu au Liban, dans un dangereux cycle d'attaques et de représailles qui ne fait qu'alimenter l'état d'esprit belliqueux dans la région. L'Union européenne appelle toutes les parties à la plus grande retenue. L'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban doivent être respectées par toutes les parties.

Les tirs non provoqués de roquettes et d'autres projectiles du Hezbollah sur le territoire israélien doivent cesser immédiatement. Nous condamnons également fermement les tirs de missiles iraniens contre Israël. Dans le même temps, nous sommes profondément alarmés par les frappes israéliennes dans des zones fortement peuplées du Liban, où elles ont fait un grand nombre de victimes civiles, notamment parmi les femmes, les enfants et le personnel humanitaire, et détruit des infrastructures civiles.

Plus d'un million de Libanais sont aujourd'hui déplacés. Plus de 200 000 d'entre eux tentent de trouver refuge dans une Syrie déchirée par la guerre. Et 60 000 Israéliens ne peuvent pas rentrer chez eux dans le nord d'Israël. Nous déplorons en particulier le lourd tribut payé par les civils. L'aide humanitaire doit continuer à atteindre les personnes dans le besoin sans entrave et en quantité suffisante ; elle doit pouvoir être acheminée en toute sécurité et en permanence. Nous appelons à la désescalade, et invitons les deux parties à mettre immédiatement en œuvre un cessez-le-feu de part et d'autre de la Ligne bleue et à s'efforcer d'appliquer dans son intégralité la résolution 1701 (2006), afin d'assurer le retour en toute sécurité des populations déplacées de part et d'autre. Nous réaffirmons notre soutien résolu aux efforts déployés par la France et les États-Unis pour parvenir à un cessez-le-feu négocié.

Nous condamnons les attaques contre les soldats de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui ont eu lieu le 10 octobre et toutes les attaques contre des soldats de la paix des Nations Unies, lesquelles constituent une violation grave du droit international humanitaire et de la résolution 1701 (2006). Nous réaffirmons notre appui total à la FINUL, au sein de laquelle l'Union européenne est fortement représentée. Dans la situation d'urgence actuelle, la FINUL joue un rôle fondamental de stabilisation dans le sud du Liban. Nous exhortons toutes les parties à respecter la présence de la FINUL et à s'acquitter pleinement de leur obligation de garantir en permanence la sûreté et la sécurité du personnel de la FINUL.

L'Union européenne soutient fermement les institutions de l'État libanais, y compris l'Armée libanaise, qui constituent un élément clef pour la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). L'Union européenne est prête à aider le Liban à sortir de l'impasse politique dans laquelle il se trouve. Il y a quelques jours, l'Union européenne a adopté des mesures d'assistance d'un montant de 15 millions d'euros au titre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir l'Armée libanaise, ce qui porte le

montant total de l'aide à 21 millions d'euros. Nous avons également annoncé une aide humanitaire supplémentaire de 40 millions d'euros pour aider ceux qui en ont le plus besoin au Liban, ce qui porte à 104 millions d'euros le montant de l'aide humanitaire que nous avons fournie au pays rien que cette année. Enfin, nous avons également lancé un pont humanitaire à partir de Chypre pour venir en aide aux personnes touchées par la situation actuelle au Liban. Au niveau bilatéral, les États membres de l'Union européenne figurent parmi les plus grands donateurs d'aide humanitaire au monde.

Le déploiement de l'Armée libanaise dans le sud, la garantie que la FINUL puisse remplir son mandat et l'organisation d'une conférence humanitaire urgente sont aujourd'hui des étapes indispensables à la stabilisation. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce par la France d'une conférence en soutien au Liban.

Pour terminer, l'Union européenne continuera d'œuvrer sans relâche pour ouvrir la voie à la diplomatie et désamorcer une situation extrêmement dangereuse pour la région.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je commence ma déclaration là où mon collègue, le représentant de la Palestine, a terminé la sienne devant le Conseil de sécurité hier (voir S/PV.9744) : les autorités d'occupation israéliennes n'écoutent pas le Conseil. Elles continuent de bafouer l'ONU et le droit international et de multiplier les actes d'agression et les crimes brutaux. Elles continuent de faire couler le sang de civils innocents. Si Israël affiche ce comportement barbare, étend son occupation au Liban et intensifie ses attaques contre le territoire syrien et d'autres États de la région, c'est parce que les autorités d'occupation sont convaincues que certains membres du Conseil empêchent celui-ci de remplir son mandat et de prendre des mesures efficaces pour stopper l'agression et mettre fin aux crimes israéliens.

L'inaction et les atermoiements du Conseil s'agissant de la situation à Gaza pourraient se répéter dans le cas du Liban. Cette situation doit être totalement évitée et ne doit pas se reproduire. Il est inacceptable et même honteux que certains membres du Conseil, qui se targuent d'être des défenseurs des droits humains, ne voient aucun mal dans la violation par l'entité d'occupation israélienne des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international. Ils vont jusqu'à déformer les faits pour faire passer le criminel

pour une victime et l'agression flagrante pour un prétendu exercice du droit de légitime défense. Ils n'hésitent pas à fournir diverses formes de soutien à l'entité d'occupation pour lui permettre de poursuivre ses actes d'agression et ses crimes brutaux, menaçant ainsi la paix et la sécurité dans la région et au-delà.

Alors que la grande majorité des États Membres ont condamné la guerre génocidaire et les crimes commis par les autorités d'occupation israéliennes à Gaza, les criminels de guerre de l'entité d'occupation menacent ouvertement de faire du Liban un autre Gaza. Le Conseil ne doit donc pas se contenter de compter le nombre de jours d'agression ou de victimes, mais prendre des mesures immédiates et sérieuses pour mettre fin à l'agression barbare d'Israël contre le Liban, qui a pris pour cible des milliers de civils innocents, des journalistes, des travailleurs humanitaires et des membres du personnel médical, semé la mort et la destruction dans des zones entières, rasé des bâtiments et des quartiers résidentiels, et déplacé des centaines de milliers d'habitants dans leur patrie, le Liban, et dans mon pays, la Syrie.

Israël prend délibérément pour cible des civils, fait exploser des appareils de communication, commet des assassinats, recourt intensivement à des armes lourdes et à de bombes au pouvoir destructeur énorme dans des villes et des quartiers résidentiels densément peuplés. Les appels qui accompagnent ces actes barbares, lancés par les représentants des autorités d'occupation en faveur de la poursuite des massacres et de l'utilisation d'armes interdites, y compris d'armes de destruction massive, reflètent clairement la nature agressive de l'occupation et ses pratiques criminelles, qui ont sapé la sécurité et la stabilité de la région pendant des décennies et empêché ses habitants de vivre dans le bien-être et la prospérité.

En même temps qu'elles intensifient l'agression contre le Liban, les autorités d'occupation israéliennes multiplient leurs attaques contre le territoire syrien, au point qu'elles sont devenues presque quotidiennes. Ces derniers jours, ces attaques ont visé des immeubles résidentiels dans la capitale, Damas, causant la mort de 15 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, et blessant des dizaines d'autres, en plus de la terreur exercée sur des civils pacifiques et des pertes matérielles et des dommages importants causés à des biens privés et publics.

Les attaques israéliennes ont également visé la route internationale reliant Damas et Beyrouth, que des milliers de personnes venant du Liban, pays frère, empruntent quotidiennement pour échapper à la machine

de mort israélienne, ce qui leur inflige des souffrances supplémentaires et exacerbe leur détresse humanitaire due principalement aux déplacements. Israël a aussi attaqué des installations commerciales et un centre de collecte de denrées alimentaires et d'aide médicale destinées aux personnes venant du Liban qui arrivent dans la ville industrielle de Hasiya.

Tout en soulignant son droit à défendre son intégrité territoriale avec tous les moyens garantis par le droit international, mon pays, la Syrie, demande au Conseil de sécurité d'agir immédiatement pour mettre fin à ces attaques israéliennes et pour garantir l'application du principe de responsabilité et la non-répétition.

Mon pays, la Syrie, réaffirme sa ferme solidarité avec le Liban, pays frère, qui fait face à une tragédie humanitaire urgente en raison de l'agression israélienne. Malgré les difficultés et les mesures coercitives unilatérales inhumaines auxquelles il se heurte, le Gouvernement syrien a pris toutes les mesures nécessaires pour fournir une assistance humanitaire à tous ceux qui arrivent en Syrie, y compris les Libanais, les Syriens et les ressortissants de pays tiers, dont le nombre dépasse désormais 350 000, avec parmi eux près de 100 000 Libanais et de milliers d'Arabes et d'étrangers.

Le Haut Comité de secours a pris toutes les décisions nécessaires et mis en place toutes les facilités requises pour l'entrée de ces personnes et l'assistance à leur apporter, notamment en établissant des centres d'intervention humanitaire aux points de passage, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Croissant-Rouge arabe syrien et des organisations non gouvernementales syriennes. Des centres d'hébergement ont été préparés pour accueillir ces personnes, et des Syriens ont ouvert leurs maisons pour accueillir leurs frères et sœurs. À ce jour, nous avons également fourni des soins de santé et des services médicaux à plus de 20 000 personnes. De plus, nous fournissons des paniers alimentaires, de l'aide humanitaire non alimentaire, des moyens de transport et de communication, des conseils juridiques, des documents officiels, des exemptions douanières et d'autres services de base ; tout cela à titre gracieux. La Syrie attend vivement la réponse des États Membres de l'ONU aux appels lancés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes des Nations Unies.

La Syrie souligne qu'il est indispensable que le Conseil prenne des mesures décisives et immédiates et adopte une résolution claire qui ne puisse être mal interprétée ou faire l'objet de tergiversations, comme nous

l'avons vu par le passé. Cette résolution doit exiger des autorités d'occupation israéliennes qu'elles mettent fin à leur agression contre la Palestine, le Liban et les territoires syriens et faire échec aux efforts de l'entité occupante visant à envahir les territoires libanais, car il s'agit d'une violation flagrante de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban et d'une grave menace pour sa sécurité et sa stabilité.

Mon pays insiste par ailleurs sur la nécessité de demander des comptes à Israël et de veiller à ce qu'il ne jouisse pas d'impunité. Nous appelons à l'application des résolutions du Conseil relatives au conflit arabo-israélien, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981). Ce faisant, le Conseil s'acquitterait de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui ont confiée les États Membres.

Pour terminer, les tentatives de l'entité d'occupation de briser la volonté des peuples de la région et de les forcer à renoncer à leurs droits inaliénables de résister à l'occupation et de chercher à récupérer leurs terres occupées échoueront. C'est ce que nous apprennent l'histoire et les faits historiques. Les propriétaires de la terre finiront par l'emporter, quelle que soit la durée de l'occupation et quels que soient ses crimes et sa tyrannie.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Prabowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Il s'agit vraiment d'un jour sombre pour le multilatéralisme lorsque le symbole même de la paix internationale, les Casques bleus, fait l'objet d'une attaque directe. Israël a commis une nouvelle violation de la Charte des Nations Unies, une nouvelle entorse au droit international et au droit international humanitaire, en attaquant directement les forces de maintien de la paix des Nations Unies. Les attaques aveugles des Forces de défense israéliennes (FDI) contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui ont fait deux blessés parmi nos soldats de la paix, montrent clairement qu'Israël se place au-dessus du droit international, de l'impunité et de nos valeurs communes de paix. Nous condamnons fermement cette violation. L'absence apparente de toute morale de la part d'Israël est en effet consternante.

Dans ce contexte, l'Indonésie souhaite insister sur trois points.

Premièrement, les actions d'Israël contre la FINUL représentent une tentative flagrante de semer la terreur sur le terrain pour intimider à la fois la mission de maintien

de la paix et la communauté internationale. Cela est inacceptable. Soyons clairs : ceux qui défendent la cause de la paix ne craindront jamais les brutes et les génocidaires. Nous rappelons aux forces israéliennes et à tous les acteurs qu'ils ont l'obligation de garantir la protection totale du personnel de la FINUL et du matériel appartenant aux Nations Unies.

Deuxièmement, le mépris permanent d'Israël pour le droit international exige une action immédiate. Les attaques menées s'inscrivent dans un contexte plus large de violations par Israël de la résolution 1701 (2006). Il s'agit notamment d'incursions répétées dans le territoire libanais, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Comme l'indique clairement le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de ladite résolution (S/2024/548), rien que de février à juin, les FDI ont commis 1 551 violations de l'espace aérien. La persistance de ces violations du droit international, sans véritables conséquences, est très préoccupante, car elle sape la crédibilité de l'ordre juridique international et la crédibilité même du Conseil.

Troisièmement, en tant que principal fournisseur de contingents à la FINUL, l'Indonésie souligne son soutien ferme et total à la FINUL et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Indonésie rend hommage à tous les soldats de la paix des Nations Unies présents sur le terrain. Nous saluons leur bravoure et leur dévouement à la cause de la paix. Malgré ces attaques révoltantes, l'Indonésie reste fermement déterminée à travailler avec l'ONU, le commandant de la force de la FINUL et la communauté internationale pour garantir le succès de la mission de la FINUL. Les efforts de désescalade et les perspectives de paix durable dans la région dépendent de la capacité de la FINUL de s'acquitter pleinement de son mandat. Le Conseil doit agir avec détermination de sorte que la FINUL puisse poursuivre ses activités essentielles dans le sud du Liban et faire respecter les normes de conduite les plus élevées, tout en garantissant la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

En vertu de la Constitution indonésienne, tous les Indonésiens sont tenus de contribuer à un ordre mondial fondé sur la liberté, une paix durable et la justice sociale. C'est pourquoi l'Indonésie appuie résolument les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et est fière d'être le cinquième pays fournisseur de contingents ou de personnel de police. Le Conseil de sécurité a confié un mandat à ces opérations et nos soldats de la paix l'ont rempli. Je voudrais par conséquent demander au Conseil de faire de même.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Mohamed Laghdaf (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation française d'avoir demandé la tenue de la présente séance. Je tiens également à remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de leurs exposés sur les derniers faits survenus sur le terrain dans le contexte de l'agression subie par la République libanaise, un pays frère.

Je prononce cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Depuis le 1^{er} octobre, Israël mène une invasion terrestre à grande échelle contre la République libanaise, ce qui constitue une violation grave de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, ainsi que de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1701 (2006). Cette agression a exacerbé la crise humanitaire, notamment à la suite des raids violents qui ont pris pour cible des villages du Sud-Liban, de la région de la Bekaa et de la banlieue sud de la capitale, Beyrouth.

L'armée israélienne a mené 10 000 raids qui ont conduit à plusieurs massacres et fait 1 200 victimes civiles en l'espace de quelques jours, dont des centaines de femmes et d'enfants, sans compter les 10 000 blessés et plus de 2 millions de civils déplacés, dont 400 000 enfants. Les attaques israéliennes, tout comme dans la bande de Gaza, n'ont pas épargné les travailleurs médicaux et humanitaires, notamment le personnel des Nations Unies, ainsi que les journalistes, sans oublier les hôpitaux et les lieux de culte, en utilisant les armes les plus brutales, en violation flagrante et répétée des principes du droit international.

Le Groupe des États arabes réaffirme sa solidarité indéfectible avec le Liban frère face à l'agression injustifiée dont il fait l'objet. Nous appelons le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à assumer leurs responsabilités face à cette agression continue et à cette arrogance et à ce mépris des principes de la paix et de la sécurité internationales et à garantir la cessation immédiate des actes d'agression et des attaques dirigés contre des civils sans défense au Liban et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce cher pays, en mettant pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006). Nous exhortons également tous les États à financer l'appel d'urgence lancé par l'ONU pour venir en

aide aux personnes déplacées. À cet égard, nous saluons le rôle joué par l'ONU sur le terrain par l'intermédiaire des organismes de secours et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous condamnons l'attaque perpétrée aujourd'hui contre la FINUL.

Pour terminer, nous appelons à agir pour éviter une catastrophe humanitaire et politique dont les conséquences sont imprévisibles en mettant fin à cette agression, tout en

œuvrant parallèlement pour mettre immédiatement fin à la guerre à Gaza et empêcher sa propagation.

La Présidente : Il n'y a plus d'orateur ou d'oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 35.